



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MERCREDI 19 MARS 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mercredi 19 mars 2014

Sur convocation en date du 13 mars 2014, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mercredi 19 mars 2014, à 9 H 30, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAIGRON, Président du Centre de Gestion et Conseiller Municipal de Vern-sur-Seiche.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
- M. HAIGRON Jean-Claude	Président du Centre de Gestion , Conseiller Municipal de Vern-sur-Seiche
- M. BERNARD Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion , Maire de Thorigné-Fouillard
- M. DURAND Joseph	3 ^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion , Maire de Bréal-sous-Montfort
- Mme AUNEAU Marie-Thérèse	4 ^{ème} Vice-Présidente du Centre de Gestion , Maire de Saint-Aubin-du-Cormier
- Mme SIMON-GLORY Évelyne	1 ^{er} Membre du Bureau du Centre de Gestion , Maire de Plesder
- M. LAUNAY Alain	2 ^{ème} Membre du Bureau du Centre de Gestion , Maire de Pleurduit
- M. LORANT Michel	3 ^{ème} Membre du Bureau du Centre de Gestion , Maire de Parthenay-de-Bretagne
- Mme LE FUR Christine	4 ^{ème} Membre du Bureau du Centre de Gestion , Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne
- M. HARDY Jean-Pierre	Vice-Président de Fougères Communauté , Maire de Saint-Sauveur-des-Landes
- M. LAHAYE Patrick	Adjoint au Maire de La Bouëxière
- M. MARÉCHAL Joseph	Adjoint au Maire de Le Pertre
- M. MELLETT Yvon	Président de la Communauté de Communes du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon , Maire de Teillac , Conseiller Général
- M. POULARD Alain	Maire de Montgermont
AGENT COMPTABLE DU CENTRE DE GESTION	
- M. André DORÉ	Trésorier Principal de Rennes Municipale
CENTRE DE GESTION	
- M. HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services
- M. ZAM Laurent	Directeur Général Adjoint
- M. PAVIOT Jean-Michel	Secrétaire Général
- Mme LAUNAY Ludivine	Responsable du service « Ressources »
- Mme FOUCHER Emmanuelle	Responsable « Finances / Marchés Publics »
- Mme BELLITI Laurence	Assistante de Direction
- Mme JEGOU Gwénaëlle	Assistante de Direction

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

TITULAIRES

- M. LE COZ Louis	1 ^{er} Vice-Président du Centre de Gestion , Adjoint au Maire de Redon, qui a donné <u>POUVOIR à M. Jean-Claude HAIGRON</u>
- M. BIHAN Michel	Maire de Cesson-Sévigné
- M. BLIN Loïc	Conseiller Municipal de Chavagne
- M. BOURGES Rémy	Maire de Dingé , qui a donné <u>POUVOIR à Mme Marie-Thérèse AUNEAU</u>
- M. BRETEAU Pierre	Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Grégoire , Maire de Saint-Grégoire , qui a donné <u>POUVOIR à Mme Évelyne SIMON-GLORY</u>
- M. GOURRONC Philippe	Maire de Goven
- M. HOUSSEL Pierrick	Maire de Saint-Armel
- M. LE BLOND Grégoire	Maire de Chantepie , qui a donné <u>POUVOIR à M. Joseph MARÉCHAL</u>
- Mme PERRAULT Ghislaine	Maire de Monterfil , qui a donné <u>POUVOIR à M. Joseph DURAND</u>
- M. RAULT Henri	Maire de Chauvigné , Conseiller Général
- Mme SIMONESSA Ingrid	Adjointe au Maire de Pacé , qui a donné <u>POUVOIR à M. Michel LORANT</u>

SUPLÉANTS

- Mme BLAIRE Armelle	Adjointe au Maire de Vignoc , suppléante de Mme SIMONESSA Ingrid
- M. CHESNAIS-GIRARD Loïg	Maire de Liffré , suppléant de M. BIHAN Michel
- M. GORRÉ Gérard	Conseiller Municipal de Le Crouais , suppléant de M. RAULT Henri
- M. LEJAS Émile	Maire de Saint-Jean-sur-Vilaine , suppléant de M. HOUSSEL Pierrick
- M. MÉNARD Gilbert	Maire de Le Sel-de-Bretagne , Conseiller Général, suppléant de M. GOURRONC Philippe
- M. MONNERIE Philippe	Maire de Saint-Germain-sur-Ille , suppléant de M. BOURGES Rémy
- M. PICHOT Jacques	Adjoint au Maire de Dinard , suppléant de M. BLIN Loïc
- M. PRÉVOST Daniel	Maire de Bazouges-la-Pérouse , suppléant de M. LE COZ Louis
- M. RENOU Bernard	Maire de Domagné , Conseiller Général, suppléant de M. LE BLOND Grégoire
- M. ROCHFORT Louis	Président du Centre Communal d'Action Sociale de Tinténiac , Maire de Tinténiac , suppléant de M. BRETEAU Pierre
- M. THÉBAULT Yves	Maire de Bain-de-Bretagne , suppléant de Mme PERRAULT Ghislaine

Monsieur Joseph DURAND est désigné comme Secrétaire de Séance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mercredi 19 mars 2014

PROCÈS-VERBAL

Monsieur Jean-Claude HAIGRON, Président, procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- ♦ Monsieur Louis LE COZ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude HAIGRON,
- ♦ Monsieur Rémy BOURGES a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse AUNEAU,
- ♦ Monsieur Pierre BRETEAU a donné pouvoir à Madame Évelyne SIMON-GLORY,
- ♦ Monsieur Grégoire LE BLOND a donné pouvoir à Monsieur Joseph MARÉCHAL,
- ♦ Madame Ghislaine PERRAULT a donné pouvoir à Monsieur Joseph DURAND,
- ♦ Madame Ingrid SIMONESSA a donné pouvoir à Monsieur Michel LORANT.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9 H 40.

Monsieur Joseph DURAND est désigné comme secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Jean-Claude HAIGRON, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 28 novembre 2013.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 28 novembre 2013 est déclaré adopté.

LES INFORMATIONS

1. ACTIVITÉ DE L'EXÉCUTIF

Jean-Claude HAIGRON, président, présente aux administrateurs les dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration, retracées ci-après.

08/01/14	Bureau du CSFPT + Voeux du CNO – Paris	JCH			
09/01/14	Commission de réforme		JD		SS
10/01/14	Voeux du CRO à Concarneau	JCH			
15/01/14	Conseil d'administration et vœux de la FNCDG – Paris	JCH			
16/01/14	Préparation budgétaire	JCH	JJB	JPH	
17/01/14	Réunion des partenaires et collectivités sur la formation des agents de Maintenance	JCH		JPH – LZ	CR – NJ
20/01/14	CAP	JCH		JMP	SG
21/01/14	CAP		JJB	JMP	SG
21/01/14	Commission FPT de l'AMF – Paris	JCH			
22/01/14	Conseil d'Administration et vœux du CNFPT – Paris	JCH			
24/01/14	Voeux du Personnel	JCH	LLC – JJB – MTA – JD	JPH – JMP	tous les resp. de service
24/01/14	Préparation du recrutement du juriste GO+	JCH		JPH – JMP	
29/01/14	Groupe de travail Rythmes Scolaires – Paris	JCH			
30/01/14	Réunion annuelle des itinérants	JCH		JPH – LZ	CR
04/02/14	Réunion du collège employeur – CSFPT Paris	JCH			
05/02/14	Bureau et réunion du CSFPT + groupe de travail Moyens Syndicaux – Paris	JCH			
11/02/14	FS 5 du CSFPT + Groupe de travail élections professionnelles – Paris	JCH			
12/02/14	Réunion régionale Bretagne AGORES 2014	JCH			CR
14/02/14	Instance du Personnel	JCH		JPH	LL
21/02/14	Conseil de discipline		LLC		SG
24/02/14	Arbitrages budgétaires		JJB	JPH – LZ – JMP	LL
27/02/14	CAO Acquisition logiciel Carrière-Paie	JCH	MTA	JMP	SG
04/03/14	Bureau de la Coopération Informatique GO+		LLC	JPH – JMP	PhB - SG
12/03/14	Bureau et réunion du CSFPT – Paris	JCH			
12/03/14	Réunion de préparation CAP		JJB	JMP	SG
13/03/14	Réunion de préparation CTP		MTA	JMP	SG
13/03/14	Bureau du CDG 35	JCH	LLC – JJB – MTA – JD	JPH – LZ – JMP	
14/03/14	FS 2 du CCFP – Paris	JCH			
17/03/14	CAP	JCH	LLC – JJB – JD	JMP	SG
18/03/14	CTP		MTA	JMP	
18/03/14	Commission d'Orientation de la Coopération Informatique GO+	JCH	LLC	JPH – JMP	PhB - SG
19/03/14	Conseil d'Administration du CDG 35	JCH	LLC – JJB – MTA – JD	JPH – LZ – JMP	

20/03/14	Commission de réforme		JD		SS
21/03/14	CRO à Vannes	JCH			
25/03/14	Ouverture formation AMEEP à la MFR de St Grégoire	JCH		JPH – LZ – JMP	CR
Du 26 au 28/03/14	Recrutement stagiaires Prémicol	JCH	JJB	JPH – LZ – JMP	CR
27/03/14	Inspection Générale de l'Administration	JCH		JPH – LZ – JMP	
01/04/14	Entretiens de 2 consultants service Conseil et développement	JCH		JPH	
03/04/14	Rencontre thématique « Connaître les pathologies psychiques et gérer leurs impacts dans le cadre professionnel »		JD	JMP	SS
11/04/14	Ouverture Prémicol	JCH	JJB	JPH – JMP	CR
15/04/14	Groupe de travail Rythmes Scolaires – Paris	JCH			
17/04/14	Réunion thématique « Initiation au déroulement de carrière »	JCH		JMP	SG
17/04/14	Préparation du Bureau de la Coopération Concours	JCH		JPH – LZ	NJ
23/04/14	Conseil d'Administration de la FNCDG – Paris	JCH			
29/04/14	Bureau du CDG 35	JCH	LLC – JJB – MTA – JD	JPH – LZ – JMP	
30/04/14	Bureau et réunion du CSFPT – Paris	JCH			

J.C. HAIGRON (JCH) - L. LE COZ (LLC) - J.J. BERNARD (JJB) - J. DURAND (JD) - M.T. AUNEAU (MTA) - J.P. HUBY (JPH) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - P. BEAUCOUDRAY (PhB) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS) - E. ENDEWELT (EE)

Monsieur le Président HAIGRON précise à ses collègues administrateurs qu'il a fait déposer sur table un dossier relatif aux rythmes scolaires regroupant, outre les comptes rendus du groupe de travail du Conseil Supérieur de la Fonction Publique sur ce thème, une note rédigée par le service Conseil et Développement du CDG ainsi que différents articles et l'enquête réalisée par l'AMF.

Monsieur le Président indique que la date des élections pour le renouvellement des Conseils d'Administration des Centres de Gestion est fixée au 24 juin 2014.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.

2. MARCHÉS PUBLICS : liste des marchés conclus en 2013

Sur l'invitation de Monsieur le Président, Jean-Paul HUBY, Directeur Général des Services, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, en application de l'article 133 du code des marchés publics et de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par Arrêté du 21 juillet 2011, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine doit publier, au cours du premier trimestre, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Il donne ensuite lecture de cette liste qui figure ci-après.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des marchés conclus en 2013.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 1^{er} JANVIER 2013 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

**Article 133 : liste des marchés conclus en 2013 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par Arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)**

Marchés de fournitures						
Tranche de prix	N° du marché	Objet	Date du marché	Procédure	Nom de l'attributaire	Code postal
0 à 14 999,99 € HT						
15 000 € HT à 89 999,99 € HT	MP-FCS-2013-07-1	Location-maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance postale, acquisition d'un ouvre-lettre et fourniture de consommables	2 décembre 2013	Adaptée	Neopost	92747
	MP-FCS-2013-07-2	Acquisition-maintenance d'une machine de mise sous pli	2 décembre 2013	Adaptée	Pitney Bowes	93210
	MP-FCS-2013-08	Fourniture d'équipements de protection individuelle	17 décembre 2013	Adaptée	France Sécurité	29218
90 000 € HT à 199 999,99 € HT						
200 000 € HT et plus	MP-FCS-2013-01	Location de mobiliers pour l'organisation des concours et examens de la fonction publique territoriale	15 avril 2013	Appel d'offres	Tout se loue réception	44800
	MP-FCS-2013-03	Fourniture de titres-repas pour le personnel du CDG 35	11 décembre 2013	Appel d'offres	Le Chèque Déjeuner	92234

Marchés de services

Tranche de prix	N° du marché	Objet	Date du marché	Procédure	Nom de l'attributaire	Code postal
0 à 14 999,99 € HT	MP-PI-2013-02	Refonte des collections du CDG 35	9 avril 2013	Adaptée	Un sens design	44604
15 000 € HT à 89 999,99 € HT	MP-PI-2013-09	Étude de programmation relative à l'aménagement de locaux supplémentaires du CDG 35	11 décembre 2013	Adaptée	Preprogram	35000
90 000 € HT à 199 999,99 € HT						
200 000 € HT et plus						

Marchés de prestations informatiques

Tranche de prix	N° du marché	Objet	Date du marché	Procédure	Nom de l'attributaire	Code postal
0 à 14 999,99 € HT						
15 000 € HT à 89 999,99 € HT	MP-TIC-2013-04	Acquisition d'un logiciel de comptabilité réglementaire	28 octobre 2013	Adaptée	Berger Levrault	75016
	MP-TIC-2013-05-1	Acquisition de matériels, de fournitures et de logiciels informatiques	28 octobre 2013	Adaptée	Somaintel	35772
	MP-TIC-2013-05-2	Mise en place d'une solution de virtualisation de serveurs	28 octobre 2013	Adaptée	Somaintel	35772
90 000 € HT à 199 999,99 € HT						
200 000 € HT et plus						

3. LES INSTANCES CONSULTATIVES DU CDG

Monsieur le Président HAIGRON précise aux administrateurs que, pour la première fois, l'ensemble des agents de la Fonction Publique (*État, Hospitalière et Territoriale*) va désigner en même temps ses représentants du personnel, conséquence de la loi du 10 juillet 2012 relative au dialogue social, harmonisant ainsi à quatre ans la durée des mandats des instances des personnels. Après une première étape en octobre 2011 qui a vu des élections dans les Fonctions Publiques d'État et Hospitalière, le prochain scrutin prévu pour le 4 décembre 2014 y inclura la Fonction Publique Territoriale (*Communes, Régions, Départements, Établissements intercommunaux...*).

Depuis septembre 2013, le service Statuts-Rémunération du Centre de Gestion a pris le départ du marathon électoral. Les effectifs concernés (*CAP et CT*) par les élections des représentants du personnel sont à déterminer au 1^{er} janvier 2014 et seront communiqués aux syndicats sans délai.

Une rencontre avec les organisations syndicales a eu lieu le 11 février 2014 pour échanger sur les modalités électorales et sur les effectifs notamment.

Des rencontres thématiques sur ce sujet interviendront également en mai et septembre.

Une mise à jour du fichier des électeurs devra être opérée sur l'été 2014 puisque la qualité d'électeur est à apprécier (*par anticipation*) à la date du 4 décembre 2014 (*date du scrutin*).

Par ailleurs, compte tenu des élections municipales de mars 2014, la composition des instances CAP/CTP du CDG va être impactée à plusieurs reprises sur l'année.

- **Après les élections municipales (avril)** : les représentants des collectivités qui n'ont plus de mandat local devront être remplacés temporairement pour les séances de juin ;
- **Après la mise en place du nouveau Conseil d'Administration du CDG (juin-juillet)** : les représentants des collectivités seront définitivement désignés ;
- **Après les élections professionnelles (décembre)** : les nouveaux représentants élus du personnel seront installés.

Il est à noter que le mandat des représentants du personnel étant d'une durée de 4 ans et celui des représentants des élus des collectivités étant de 6 ans, la composition sera ensuite modifiée en 2018, 2020, 2022...

Monsieur le Président souligne que le CDG est dans l'attente du décret pour l'organisation des élections du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives aux instances consultatives du CDG.

4. AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION : Pôle Métropolitain Loire-Bretagne

Jean-Claude HAIGRON, Président, informe les membres du Conseil d'Administration que, par courrier du 16 octobre 2013, les collectivités affiliées au Centre de Gestion ont été destinataires d'une information relative à la demande d'affiliation du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose en son article 15, quatrième alinéa, qu'en cas d'affiliation volontaire ou en cas de retrait du CDG d'un organisme affilié volontairement, « *il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés* », dans un délai de deux mois. Ce délai étant expiré et en l'absence d'observation des collectivités déjà affiliées, la demande de cet organisme précité est donc réputée admise.

Il revient au Président du Centre de Gestion d'en informer les membres du Conseil d'Administration, après avoir notifié sa décision à l'établissement concerné.

En réponse à une question de Joseph MARÉCHAL, Jean-Jacques BERNARD précise que le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne, sis à l'Hôtel de Rennes Métropole, est né des coopérations multilatérales entre les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire et qu'il a pour ambition de travailler ensemble au rayonnement du Grand Ouest. Moteurs démographiques et économiques de la région, les cinq métropoles s'emploient à renforcer les liens dans les domaines du développement économique, des infrastructures de transports, de la promotion du développement durable et de l'innovation.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre acte de l'affiliation du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne à compter du 1^{er} janvier 2014.

5. INFORMATIQUE

Monsieur le Président HAIGRON rappelle aux administrateurs que les outils informatiques sont essentiels au bon fonctionnement d'un établissement prestataire de services comme le CDG 35.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés rencontrées, il a été décidé en 2013 :

- de recourir au Pack Office Microsoft en maintenant Open Office afin de pouvoir communiquer avec l'ensemble des collectivités sous des formats de fichiers identiques ;
- de lancer une consultation pour le logiciel « Paie - Carrières » (*installation en 2014 et exploitation à partir du 1^{er} janvier 2015*).

Au niveau de la Coopération Informatique, l'année 2014 est décisive. Des résultats de production complète sont attendus pour fin juin sur les logiciels « Comptabilité Analytique », « Missions Temporaires » et « Instances Paritaires » notamment.

En fonction des résultats constatés en septembre prochain, les Centres de Gestion adhérents se prononceront sur les moyens à allouer à cette coopération dans l'avenir et, notamment, sur la maintenance.

Concernant l'informatique interne, il y a des enjeux très forts au niveau de :

- la dématérialisation des actes et le passage au PES V2,
- la plateforme d'échange de données avec les collectivités,
- le réseau entre les différents bâtiments et, notamment, le VDC3.

Toutes ces questions vont être étudiées au cours du premier semestre 2014 avec l'aide de prestataires spécialisés.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale, précise que le sigle PES V2 signifie Protocole d'Échange Standard – Version 2.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des informations relatives à l'Informatique.

6. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : réalisation d'un diagnostic départemental et national

Monsieur le Président HAIGRON précise aux membres du Conseil d'Administration que, conformément aux termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer financièrement aux contrats et règlements de complémentaire santé et/ou prévoyance souscrits par leurs agents.

Deux procédures sont possibles :

- **la labélisation** qui permet aux employeurs de participer aux contrats éligibles nationalement et choisis par les agents,
- **la convention de participation** où la collectivité choisit un prestataire unique suite à une procédure d'appel d'offres en apportant l'aide de son choix.

Les CDG peuvent organiser la consultation pour une convention de participation, à condition d'être mandatés par un nombre de collectivités représentant un potentiel d'agents conséquent afin d'intéresser des assureurs sur une durée de contrat de six ans.

En France, environ une quinzaine de CDG sur quatre-vingt seize ont été sollicités suffisamment par leurs adhérents pour mettre en place un appel d'offres pour conclure une convention de participation.

En Ille-et-Vilaine, malgré les courriers d'informations du CDG, très peu de collectivités et d'établissements ont formellement sollicité le CDG 35 sur ce sujet. Les Maires et Présidents ont préféré opter pour la procédure de labélisation comme l'attestent les 120 saisines du CTP jusqu'à ce jour.

Afin d'évaluer le niveau de couverture complémentaire des agents et de participations des collectivités dans le département, il est proposé de mener une enquête quantitative et qualitative. Après deux ans de démarrage de cette PSC, il sera intéressant de réaliser ce diagnostic pour alimenter la réflexion sur l'opportunité de sensibiliser à nouveau sur ce sujet. Cette étude répondra à l'attente des représentants du personnel et éclairera les élus sur leur rôle dans ce domaine.

Un questionnaire par internet va être diffusé à partir de début avril et les résultats seront présentés au niveau du CTP puis des instances du CDG. Par ailleurs, les conventions de participation qui ont été mises en œuvre soit par des collectivités, soit par des CDG vont être analysées.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à la Protection Sociale Complémentaire.

LA THÉMATIQUE

DOSSIER FINANCIER

1. BUDGET PRINCIPAL : compte administratif 2013

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2013 du Budget Principal.

A. Le fonctionnement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Dépenses réelles	19 329 595.66	15 830 082.08	-3 499 513.58
Amortissements	297 806.00	297 804.95	-1.05
ICNE	129 400.00	29 257.36	-100 142.64
Dépenses imprévues	600 000.00	0.00	-600 000.00
Virement pour l'investissement	1 229 765.20	0.00	-1 229 765.20
TOTAL	21 586 566.86	16 157 144.39	-5 429 422.47
RECETTES			
Recettes réelles	17 673 949.69	17 014 984.99	-658 964.70
ICNE n-1 contrepassés	30 900.00	30 843.25	-56.75
Excédent antérieur reporté	3 881 717.17	0.00	-3 881 717.17
TOTAL	21 586 566.86	17 045 828.24	-4 540 738.62
Résultat de fonctionnement		888 683.85	
Résultat cumulé 2012		3 881 717.17	
Résultat de fonctionnement cumulé 2013		4 770 401.02	

Le **résultat comptable** de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 (inclus le report antérieur issu de l'affectation des résultats et les opérations d'ordre) atteint **4 770 401,02 €**.

Le résultat réel de fonctionnement s'établit à 1 184 902,91 € à fin 2013.

B. L'investissement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Bâtiment	100 000.00	3 636.87	-96 363.13
Remboursement d'emprunts	175 700.00	175 612.62	-87.38
ICNE n-1 contrepassés	30 900.00	30 843.25	-56.75
Logiciels	65 000.00	40 251.62	-24 748.38
Frais d'études	20 000.00	0.00	-20 000.00
Matériel informatique	80 000.00	9 515.74	-70 484.26
Mobilier	50 000.00	21 124.77	-28 875.23
Véhicules	90 000.00	33 022.80	-56 977.20
Autres immo. Corporelles	74 600.00	8 891.24	-65 708.76
Immobilisations incorporelles en cours	2 592 109.14	0.00	-2 592 109.14
TOTAL	3 278 309.14	322 898.91	-2 955 410.23
RECETTES			
Recettes réelles	20 800.00	20 849.00	49.00
Amortissements	136 806.00	136 804.95	-1.05
ICNE	129 400.00	29 257.36	-100 142.64
Provisions risques et charges	161 000.00	161 000.00	0.00
Virement	1 229 765.20	0.00	-1 229 765.20
Affectation du résultat	0.00	0.00	0.00
Excédent reporté 2012	1 600 537.94	1 600 537.94	0.00
TOTAL	3 278 309.14	1 948 449.25	-1 329 859.89
Résultat d'investissement		1 625 550.34	
Reste à réaliser en dépenses		110 690.37	
Reste à réaliser en recettes		0.00	
Solde net		1 514 859.97	

La section d'investissement affiche un **résultat comptable net** (y compris report antérieur) positif de **1 514 859.97 €**.

C. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif 2013 s'établit comme suit :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ	SOLDE
Dépenses de fonctionnement	21 586 566.86	16 157 144.39	5 429 422.47
Dépenses d'investissement	3 278 309.14	322 898.91	2 955 410.23
TOTAL	24 864 876.00	16 480 043.30	8 384 832.70
Recettes de fonctionnement	21 586 566.86	20 927 545.41	659 021.45
Recettes d'investissement	3 278 309.14	1 948 449.25	1 329 859.89
TOTAL	24 864 876.00	22 875 994.66	1 988 881.34
Excédent Global de Clôture		6 395 951.36	
Restes à réaliser		110 690.37	
Résultat cumulé		6 285 260.99	

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

2. BUDGET PRINCIPAL : compte de gestion du receveur 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2013 du Budget Principal.

Il rappelle les résultats constatés à la fin de l'exercice et quelques indicateurs financiers.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal de l'Agent Comptable.

3. BUDGET PRINCIPAL : affectation du résultat 2013 : 4 770 401,02 €

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, précise aux administrateurs que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2013	25 012.40	888 683.85
Résultat reporté de l'exercice 2012	1 600 537.94	3 881 717.17
Résultat de clôture de l'exercice 2013	1 625 550.34	4 770 401.02
Restes à réaliser	110 690.37	

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève en 2013 à 4 770 401,02 €.

Cet excédent de fonctionnement cumulé doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement comprend le cumul, du résultat d'investissement de clôture, et du solde des restes à réaliser.

Dans la mesure où le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent au solde de la section d'investissement, aucun financement n'est nécessaire.

Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 4 770 401,02 € en recette de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'affectation du résultat 2013 du Budget Principal suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	4 770 401,02 €
AFFECTATION :	
Compte 002	4 770 401,02 €
Compte 1068	0,00 €

4. BUDGET PRINCIPAL : budget primitif 2014

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, poursuit la lecture des rapports financiers avec la présentation du Budget Primitif 2014 du Budget Principal du Centre de Gestion.

A. Présentation de l'équilibre général

		DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Dépenses diverses (658)	1 250 000.00	Résultat affecté en fonctionnement (002)	4 770 401.02	
	Virement à l'investissement (023)	2 229 462.52	ICNE contrepassés (6611)	29 300.00	
	Dépenses d'ordre (66 et 68)	246 667.00			
	TOTAL	3 726 129.52	TOTAL	4 799 701.02	
	Dépenses réelles	18 064 426.00	Recettes réelles	16 990 854.50	
	TOTAL	21 790 555.52	TOTAL	21 790 555.52	
Investissement	Emprunt	184 050.00	Report excédentaire	1 625 550.34	
	ICNE	29 300.00	Virement du fonctionnement	2 229 462.52	
	Logiciels	356 809.36	FCTVA	25 000.00	
	VDC 3 - Etudes + Acquisition	3 122 419.49	ICNE	102 100.00	
	Travaux	103 000.00	Amortissements	144 567.00	
	Matériel médical	6 000.00			
	Matériel technique	98 375.58			
	Collections et Oeuvres d'art	2 500.00			
	Matériel de transport	52 000.00			
	Autres immo. Incorporelles	100.00			
	Matériel informatique	157 125.43			
	Mobilier	15 000.00			
		TOTAL	4 126 679.86	TOTAL	4 126 679.86

Conformément à la procédure d'affectation des résultats, 4 770 401,02 € ont été affectés en fonctionnement et 0,00 € en investissement.

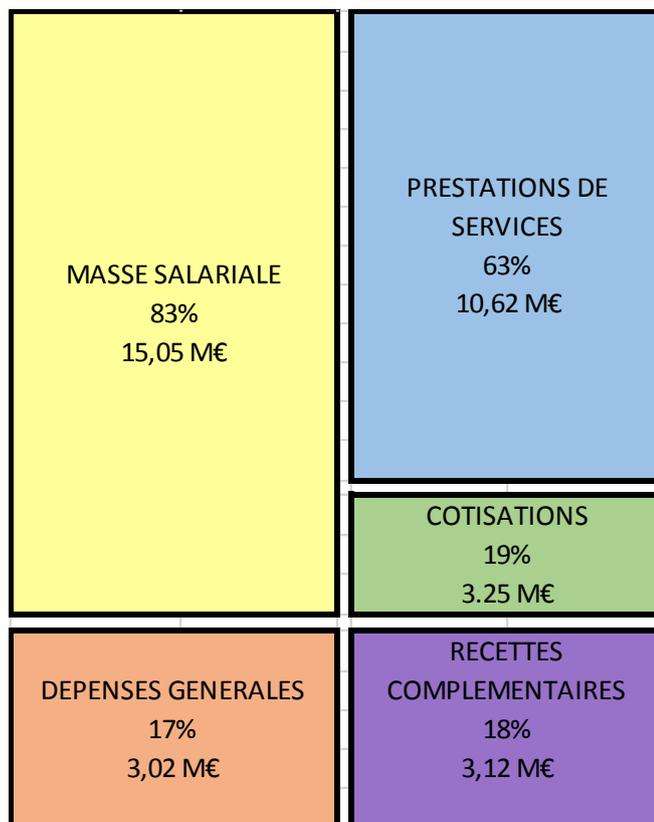
B. Caractéristiques essentielles

Le budget global du Centre de Gestion atteint un volume de 25 917 235.38 €.

84 % de ce volume budgétaire correspondent à la section de fonctionnement et 16 % à la section d'investissement.

Le fonctionnement

Budget de la section de fonctionnement 2014



Hors report antérieur, virement, opérations d'ordre et dépenses imprévues

Les recettes réelles de ce budget (*hors report 2013*) atteignent 16 990 854,50 €.

Les cotisations perçues auprès des collectivités et les prestations de services facultatives tarifées constituent 82 % des recettes réelles. Les recettes complémentaires représentent 18 % des recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles et sont constituées :

Atténuations de charges	192 700.00	6.18%
Participations Conventions Concours	30 062.00	0.96%
Convention FNP	10 000.00	0.32%
Recettes Conseil de Discipline	6 575.00	0.21%
Remboursement de masse salariale	927 870.00	29.76%
Coûts Lauréats	44 247.30	1.42%
Recettes Dotation FMPE - CNFPT	89 821.00	2.88%
Convention FIPH	246 000.00	7.89%
Remboursement des BA Concours	450 500.00	14.45%
Recettes Gestion FMPE	95 000.00	3.05%
Recettes Locations de salles	25 643.00	0.82%
Recettes Salon de l'étudiant	3 470.00	0.11%
Remboursement charges de structure	188 900.00	6.06%
Recettes Gestion Contrat Groupe	400 000.00	12.83%
Part Salariés des Tickets Restaurant	43 000.00	1.38%
Produits exceptionnels	363 590.00	11.66%
RECETTES COMPLEMENTAIRES	3 117 378.30	100.00%

Les cotisations prévisionnelles atteignent 3,25 millions d'euros, dont 250 000 € au titre de la cotisation des nouvelles collectivités adhérentes (*ex-CNA*). Les prestations de services, quant à elles, s'élèvent à 10,62 millions d'euros, c'est à dire 63 % des recettes réelles, dont 62 % au titre des missions temporaires et 29 % au titre du portage de contrat :

Remplacement et SIT	6 585 640.20	61.99%
GAF	3 129 134.00	29.45%
Médecine	345 300.00	3.25%
Paie	200 640.00	1.89%
Nouvelles prestations	113 555.00	1.07%
Document unique	71 400.00	0.67%
Mission d'inspection	98 192.00	0.92%
Diverses recettes	79 615.00	0.75%
<i>Conseil en organisation</i>	20 560	0.19%
<i>Conseil en recrutement et en mobilité</i>	20 000	0.19%
<i>Hygiène et Sécurité</i>	10 940	0.10%
<i>CNRACL</i>	20 000	0.19%
<i>Elections</i>	8 115	0.08%
TOTAL	10 623 476.20	100.00%

- Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en million d'euros) -

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (prévu)	Variation 2013/2014
Prestations de services	8.06	7.99	7.95	9.15	10.80	10.34	10.62	+2.71%
Cotisation dont CNA	2.28	2.48	2.58	2.72	2.87	2.99	3.25	+8.70%
Autres recettes	1.18	1.74	2.18	2.79	2.81	3.68	3.12	-15.22%
TOTAL	11.52	12.21	12.71	14.66	16.48	17.01	16.99	-0.12%

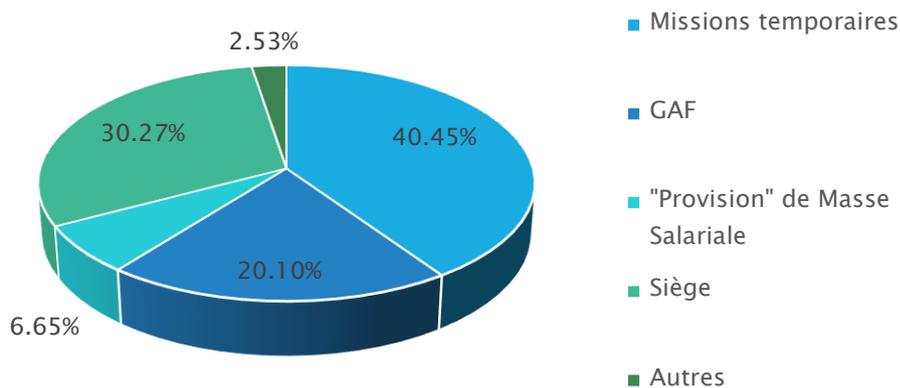
La prévision à la hausse pour 2014 des recettes issues des prestations provient de :

- La mise en place de nouvelles prestations (113 555 €) : accompagnement à la dématérialisation (20 080 €), réalisation d'études et d'entretiens relatifs à la retraite (19 475 €), remboursement d'honoraires dans le cadre du comité médical (74 000 €)
- Une anticipation à la hausse des recettes issues du portage de contrat : + 67 000 €
- Une anticipation à la hausse des recettes issues du document unique : + 52 000 €
- Une anticipation à la hausse des recettes issues de la mission d'inspection : + 62 000 €

Les dépenses réelles (*hors dépenses imprévues*) atteignent 18,06 millions d'euros avec 83 % de masse salariale.

Cette masse salariale (15,05 millions d'euros) est consacrée à 60 % aux salaires des agents itinérants du service missions temporaires et des agents en portage de contrat et à 30 % aux agents du siège. Dans l'éventualité d'une hausse importante de la sollicitation des collectivités en 2014 pour les prestations de missions temporaires et de portage de contrat, des crédits supplémentaires ont été inscrits à hauteur d'1 million d'euros.

Les crédits restant concernent les jurys de concours et les surveillants essentiellement.

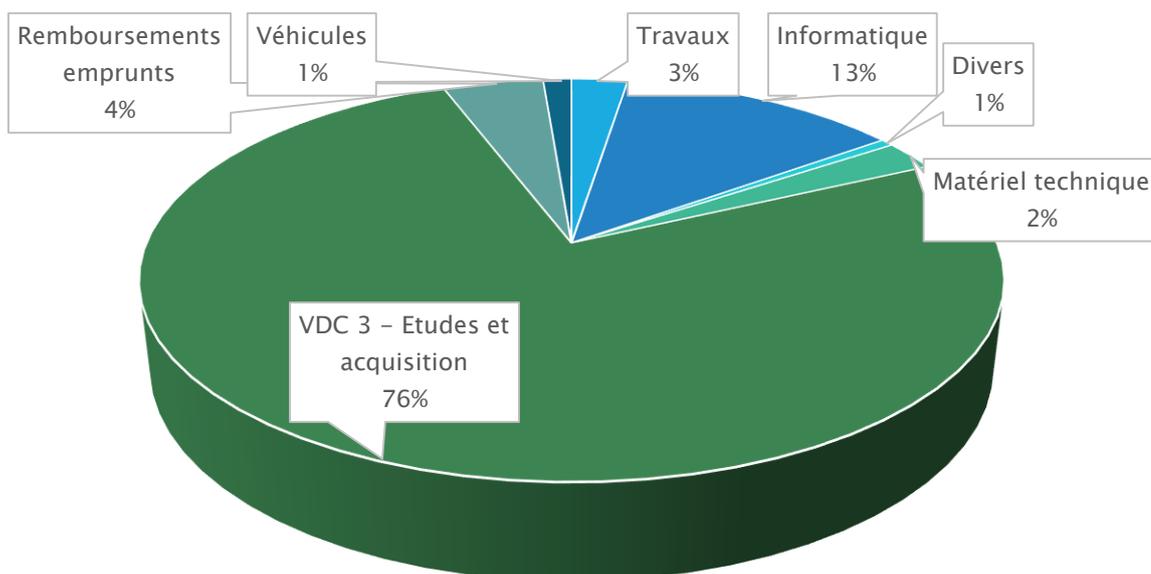


Les dépenses de fonctionnement restantes (17 %) concernent notamment les domaines suivants :

- les concours (*conventionnements, frais de déplacement, location de locaux, rémunération de certains jurys*) : 258 000 €
- les syndicats (*décharges syndicales, participations, autorisations spéciales d'absence*) : 492 000 €
- les charges liées au bâtiment (*charges de copropriété, de nettoyage, maintenance*) : 243 500 €
- le remboursement des frais de déplacement des itinérants : 295 000 €
- les frais de fonctionnement du centre de gestion (*fournitures, entretien et maintenance de matériel, assurances, frais de déplacement des agents, frais d'affranchissement et de télécommunications...*) : 640 000 €
- le reversement de la dotation FMPE aux CDG bretons : 75 000 €
- la participation à la coopération informatique : 196 000 €

📌 L'investissement

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Le financement de la section d'investissement s'effectue uniquement par autofinancement.

En effet, les 4 126 679.86 € de recettes proviennent :

- soit de recettes propres (25 000 € de FCTVA)
- soit du report antérieur (1 625 550,34 €)
- soit des recettes d'ordre (246 667 €)
- soit du virement de la section de fonctionnement (2 229 462.52 €)

Cette disponibilité financière permet à la fois :

- de financer l'investissement courant (104 400 €) : il s'agit du matériel médical (6 000 €), du matériel technique (98 375.58 €, dont 14 675.58 € de restes à réaliser) ;
- de financer les moyens informatiques pour 514 000 € : sont intégrés l'acquisition et le renouvellement du matériel (157 125.43 €, dont 47 125.43 € de restes à réaliser) et l'achat de logiciels (356 809.36 €, dont 26 809.36 € de restes à réaliser) ;
- de financer l'acquisition de véhicules (52 000 €) ;
- de prévoir l'aménagement du bâtiment :
 - mobilier (15 000 €),
 - travaux (103 000 €) ;
- de rembourser l'emprunt (184 050 €) ;
- de financer les études et l'acquisition d'un ou deux plateaux au VDC3 (3 122 419.49 €) ;
- de financer diverses dépenses d'investissement :
 - ICNE (29 300 €),
 - collections et œuvres d'art (2 500 €),
 - autres immobilisations incorporelles (100 €).

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2014 du Budget Principal.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES 2014

A. Subventions et cotisations

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, propose aux membres du Conseil d'Administration l'attribution des subventions et cotisations suivantes :

a - Les subventions

	Montants versés					Prévision
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Association Directeurs de CDG	920.00	940.00	957.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Amicale du Personnel du CDG	6 000.00	6 500.00	6 500.00	6 500.00	7 000.00	7 000.00
Comité des Œuvres Sociales	9 888.00	14 542.00	21 298.00	21 300.00	21 298.00	21 298.00
Université de Rennes 2	0.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00

b - Les cotisations

	Montants versés					Prévision
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fédération Nationale des CDG	0.00	17 289.36	17 289.36	16 416.16	16 416.16	14000.00 ⁽¹⁾
Association "Au bout du Plongeur"	0.00	5.00	0.00	5.00	5.00	5.00
Comité des Œuvres Sociales	36 180.25	42 594.91	46 267.94	49 443.58	61 063.92	70 000.00 ⁽²⁾
ADIAJ	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00
Réseau Finances Publiques 35	0.00	0.00	0.00	120.00	300.00	300.00 ⁽³⁾
⁽¹⁾ 1.60 € par fonctionnaire						
⁽²⁾ 0.80% de la masse salariale						
⁽³⁾ Adhésion du RFP35 au Réseau national Pilotage Financier						

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les subventions et cotisations 2014 qui viennent d'être proposées.

B. Participations aux organisations syndicales

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, informe les administrateurs qu'une participation financière est attribuée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion aux organisations syndicales. L'enveloppe globale est ventilée entre lesdites organisations représentatives à l'échelon local en fonction de leurs résultats obtenus aux dernières élections aux comités techniques paritaires (*CTP placé auprès du Centre et CTP locaux*).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration l'attribution des participations suivantes aux organisations syndicales pour l'année 2014, avec une augmentation de 1 % :

Organisation	Représentativité	Participation 2014	Pour information : Participation 2013
C.F.D.T.	37.16%	4 403 €	4 364.00 €
C.F.T.C.	10.79%	1 277 €	1 266.00 €
C.G.T.	26.47%	3 142 €	3 114.00 €
F.A.F.P.T.	1.47%	178 €	176.00 €
F.O.	14.08%	1 670 €	1 655.00 €
S.U.D.	6.43%	763 €	756.00 €
U.N.S.A.	3.60%	430 €	426.00 €
S.N.D.G.C.T.	Forfait	281 €	278.00 €
Total		12 144.00 €	12 035.00 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, l'attribution des participations aux organisations syndicales pour l'année 2014, telles qu'elles viennent d'être présentées.

6. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GOPLUS » : compte administratif 2013

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2013 du budget annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

A. Le fonctionnement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Dépenses réelles	678 747.00	577 455.72	-101 291.28
Déficit 2012	69 480.99	0.00	-69 480.99
Dotation aux amortissements	224 654.44	224 654.43	-0.01
ICNE	2 701.00	2 323.98	-377.02
Virement pour l'investissement	142 416.00	0.00	-142 416.00
TOTAL	1 117 999.43	804 434.13	-313 565.30
RECETTES			
Recettes réelles	1 117 999.43	724 943.95	-393 055.48
Recettes rattachées	0.00	0.00	0.00
Affectation résultat 2012	0.00	0.00	0.00
TOTAL	1 117 999.43	724 943.95	-393 055.48
Résultat de fonctionnement		-79 490.18	
Résultat cumulé 2012		-69 480.99	
Résultat de fonctionnement cumulé		-148 971.17	

La section de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Annexe dégage un résultat global de clôture déficitaire de 148 971,17 €.

B. L'investissement

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Déficit reporté 2012	0.00	0.00	0.00
Remboursement d'emprunts	142 416.00	110 155.02	-32 260.98
Frais d'études et de développement	995 063.17	553 345.53	-441 717.64
TOTAL	1 137 479.17	663 500.55	-473 978.62
RECETTES			
Emprunt	429 065.92	500 000.00	70 934.08
Amortissements des immobilisations	224 654.44	224 654.43	-0.01
FCTVA	78 335.12	81 043.00	2 707.88
Virement	142 416.00	0.00	-142 416.00
ICNE contrepassés	2 701.00	2 323.98	-377.02
Affectation du résultat 2012	0.00	0.00	0.00
Excédent reporté 2012	260 306.69	0.00	-260 306.69
TOTAL	1 137 479.17	808 021.41	-329 457.76
Résultat d'investissement		144 520.86	144 520.86
Excédent reporté 2012		260 306.69	
Résultat d'investissement cumulé		404 827.55	
Reste à réaliser en dépenses		0.00	
Reste à réaliser en recettes		0.00	
Solde net		404 827.55	

La section d'investissement affiche un **résultat d'investissement excédentaire de 404 827,55 €**. Étant donné qu'il n'y a pas de reste à réaliser à la fin de l'exercice de 2013, le solde net d'investissement est également de **404 827,55 €**.

C. La balance générale

La balance générale du Compte Administratif du Budget Annexe 2013 s'établit comme suit :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ	SOLDE
Dépenses de fonctionnement	1 117 999.43	873 915.12	-244 084.31
Dépenses d'investissement	1 137 479.17	663 500.55	-473 978.62
TOTAL	2 255 478.60	1 537 415.67	-718 062.93
Recettes de fonctionnement	1 117 999.43	724 943.95	
Recettes d'investissement	1 137 479.17	1 068 328.10	
TOTAL	2 255 478.60	1 793 272.05	
Excédent Global de Clôture		255 856.38	
Restes à réaliser		0.00	
Résultat cumulé		255 856.38	

Le compte administratif de l'exercice 2013 fait ainsi ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2013	-79 490.18	144 520.86
Résultat reporté de l'exercice 2012	-69 480.99	260 306.69
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-148 971.17	404 827.55
Restes à réaliser	0.00	

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève en 2013 à **-148 971,17 €**. Ce résultat étant déficitaire, il n'y a donc pas d'affectation. Celui-ci est repris en totalité au Budget primitif 2014, en dépenses de fonctionnement.

L'excédent de la section d'investissement de 404 827,55 € est reporté en totalité au Budget primitif 2014, en recettes d'investissement.

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

7. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GOPLUS » : compte de gestion du receveur 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS » de l'Agent Comptable.

8. « COOPÉRATION INFORMATIQUE GOPLUS » : budget primitif 2014

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2014 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

A. Présentation de l'équilibre général

	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Dépenses diverses (658)	0.00		
	Virement à l'investissement (023)	230 000.00	ICNE contrepassés (6611)	2 325.00
	Dépenses d'ordre (66 et 68)	476 330.00		
	TOTAL	706 330.00	TOTAL	2 325.00
	Dépenses réelles	1 227 663.17	Participations (7478)	1 931 668.17
	TOTAL	1 933 993.17	TOTAL	1 933 993.17
Investissement	Emprunt	229 900.00	Report excédentaire	404 827.55
	ICNE	2 325.00	Virement du fonctionnement	230 000.00
	Logiciels	984 985.55	FCTVA	106 053.00
			ICNE	4 000.00
			Amortissements	472 330.00
	TOTAL	1 217 210.55	TOTAL	1 217 210.55

Le budget annexe primitif pour l'exercice 2014 de la Coopération Informatique GOPLUS est arrêté à la somme de 1 933 993,17 € en équilibre pour la section de fonctionnement et à 1 217 210.55 € en équilibre pour la section d'investissement.

Jean-Paul HUBY fait un point sur la situation, notamment financière, de la Coopération Informatique GO + qui se trouve dans sa dernière année de développement des logiciels.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe de la « Coopération Informatique GOPLUS ».

9. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-UEST INTÉGRÉE » : compte administratif 2013

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, rappelle aux administrateurs que le Budget de la coopération Concours Grand-Ouest intégrée comprend une seule section, la section de fonctionnement.

Pour 2013, le compte administratif du Budget Annexe Coopération Concours Grand-Ouest intégrée est établi comme suit :

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Charges à caractère général	1 679 251.00	1 234 240.61	-445 010.39
Charges de personnel	627 100.00	561 775.85	-65 324.15
Autres charges de gestion courante	181 700.00	1 588.54	-180 111.46
TOTAL	2 488 051.00	1 797 605.00	-690 446.00
RECETTES			
Report excédentaire 2012	289 037.77	0.00	-289 037.77
Recettes CNFPT	2 013 553.23	1 757 629.00	-255 924.23
Participations CDG	0.00		0.00
Remboursements coûts lauréats	185 460.00	267 998.20	82 538.20
TOTAL	2 488 051.00	2 025 627.20	-544 962.00
Résultat de fonctionnement		228 022.20	
Résultat cumulé 2012		289 037.77	
Résultat de fonctionnement cumulé 2013		517 059.97	

La section de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget annexe dégage un résultat global de clôture de **517 059.97 €**.

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2013 du Budget de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».

10. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : compte de gestion du receveur 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » de l'Agent Comptable.

11. « COOPÉRATION CONCOURS GRAND-OUEST INTÉGRÉE » : budget primitif 2014

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2014 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest Intégrée ».

DEPENSES		RECETTES		
Fonctionnement	Charges diverses de gestion courante (Annulation d'épreuves + financement d'autres concours) (658)	148 000.00	Excédent 2013 517 059.97	
	Masse Salariale	497 870.00	Dotation CNFPT 1 713 975.03	
	Remboursements d'opérations organisées par les autres CDG	711 547.00	Remboursement de coûts- lauréats 60 000.00	
	Fournitures diverses	4 800.00		
	Remboursements versés aux CDG hors Grand Ouest	500 000.00		
	Location de salles	81 650.00		
	Location de matériel	40 050.00		
	Frais de déplacement et d'hébergement	50 100.00		
	Frais de restauration	13 780.00		
	Remboursement des charges de structure et des dépenses de reprographie au CDG35	188 968.00		
	Prestations de services	40 655.00		
	Divers	13 615.00		
	TOTAL	2 291 035.00	TOTAL	2 291 035.00

Le Budget Annexe « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » ne comportant pas de section d'investissement, la totalité de l'excédent dégagé en 2013 est affecté en section de fonctionnement, soit **517 059,97 €**.

Le budget annexe primitif pour l'exercice 2014 est arrêté en équilibre à la somme de 2 291 035,00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée ».

12. « COOPÉRATION CONCOURS RÉGIONALE » : compte administratif 2013

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, rappelle aux administrateurs que le Budget de la coopération Concours Régionale a été mis en place en 2013 et comprend une seule section, la section de fonctionnement.

Pour 2013, le compte administratif du Budget Annexe Coopération Concours Régionale est établi comme suit :

	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
DÉPENSES			
Charges à caractère général	601 419.87	366 616.08	-234 803.79
Charges de personnel	6 300.00	6 300.00	0.00
Autres charges de gestion courante	45 500.00	0.00	-45 500.00
TOTAL	653 219.87	372 916.08	-280 303.79
RECETTES			
Report excédentaire 2012	0.00	0.00	0.00
Recettes CNFPT	653 219.87	728 553.59	75 333.72
Participations CDG	0.00	0.00	0.00
Remboursements coûts lauréats	0.00	2 654.80	2 654.80
TOTAL	653 219.87	731 208.39	77 988.52
Résultat de fonctionnement		358 292.31	
Résultat cumulé 2012		0.00	
Résultat de fonctionnement cumulé 2013		358 292.31	

La section de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Annexe dégage un résultat global de clôture de **358 292,31 €**.

Le Président ne prenant pas part au vote et s'étant retiré au moment de délibérer conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Jean-Jacques BERNARD est alors élu en qualité de président de séance et soumet au vote l'approbation du Compte Administratif 2013 du Budget de la « Coopération Concours Régionale ».

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

13. « COOPÉRATION CONCOURS RÉGIONALE » : compte de gestion du receveur 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Agent Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que l'Agent Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Monsieur André DORÉ, Trésorier Principal de Rennes Municipale et agent comptable du Centre de Gestion, informe les membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est bien conforme au Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, par vote à main levée, le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale » de l'Agent Comptable.

14. « COOPÉRATION CONCOURS RÉGIONALE » : budget primitif 2014

Jean-Jacques BERNARD, rapporteur, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget primitif 2014 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Dépenses imprévues	45 000.00	Excédent 2013	358 292.31
	Masse Salariale	6 450.00	Dotation CNFPT	321 018.74
	Remboursements d'opérations organisées par les CDG bretons	1 018 227.00	Remboursement de coûts-lauréats	20 000.00
	Remboursement de coûts lauréats	150 000.00	Participations des CDG bretons	279 937.51
			Reliquats 2010 et 2011 de la dotation concours	240 428.44
	TOTAL	1 219 677.00	TOTAL	1 219 677.00

Le Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale » primitif pour l'exercice 2014 est arrêté en équilibre à la somme de 1 219 677,00 €.

Monsieur André DORÉ souligne que le résultat n'intègre pas les produits constatés d'avance (compte de classe 4) pour un montant de 240 000 € et qu'il conviendra de réintégrer cette somme au cours de l'exercice 2014. Emmanuelle FOUCHER précise que les crédits ont été prévus au BP 2014 et que, par ailleurs, le compte de classe 4 « produits constatés d'avance » sera apuré.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale ».

15. VILLAGE DES COLLECTIVITÉS N° 3 : acquisition de lots

Sur l'invitation de monsieur le Président, Laurent ZAM, Directeur Général Adjoint, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'ils ont, par délibération n° 13-45 en date du 3 octobre 2013, retenu l'orientation de principe d'acquisition de surfaces de bureau supplémentaires afin de faire face à l'augmentation de ses activités. Depuis, la réflexion a été engagée sur l'analyse des besoins et la proposition de scénarii d'aménagement. En parallèle, des contacts ont été pris avec la Société Civile de Construction Vente Village des Collectivités 3 (SCCV VDC 3 *gérée par la SADIV*), afin de préciser le descriptif de l'opération.

Dans cette perspective, le CDG 35 a choisi le Bureau d'Études PRÉPROGRAM pour préciser ses besoins et s'assurer ensuite de l'adéquation de ceux-ci avec les surfaces disponibles au sein du nouveau programme du Village des Collectivités 3. Une assistance en phase travaux est aussi attendue (*tranche conditionnelle*).

Le service Concours-Examens, qui occupe actuellement le niveau 2 du bâtiment B du Village des Collectivités 1, pourrait ainsi être déplacé. En plus des bureaux et espaces de travail, le projet intègre également des surfaces pour organiser des oraux de concours et examens ainsi que des locaux mutualisés à l'échelle du CDG 35 (*salles de réunion disponibles pour tous les autres services*).

A. Situation du VDC3

Le programme tertiaire comprend un certain nombre de lots mis à la vente, qui s'organisent sur des plateaux d'environ 650 m² sur 3 niveaux (RDC, N+1, N+2) et un Rez-de-jardin d'environ 160 m², et ce au sein de 4 bâtiments organisés autour d'une place.

L'opération s'organise en un îlot regroupant 4 bâtiments de conception semblable, groupés 2 à 2 en fonction de la topographie, avec chacun 4 niveaux :

- Le rez-de-jardin, semi-enterré, comprend un parking souterrain et un espace commercialisable accessible de plain-pied ;
- Le rez-de-chaussée développe des espaces commercialisables, accessibles de plain-pied ;
- Les niveaux 1 et 2 sont dédiés à la commercialisation.

La logique est proche de celle du VDC1 en terme de stationnement. On distingue :

- Des parkings souterrains, soit environ 110 places ;
- Des aires de stationnement en terre / herbe, 106 places, complétées par 7 places en enrobé, dont 2 dédiées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

B. Bâtiment visé pour l'acquisition : le bâtiment A

Le CDG 35 envisage d'acquérir un ou deux plateaux du bâtiment A du programme Village des Collectivités 3. Il s'agit en effet du bâtiment le plus proche des locaux actuels du CDG 35.

Il occupe une emprise carrée de 29 m de côté, soit environ 840 m².

Il dispose de trois points d'entrée :

- Une rampe d'accès véhicules pour le parking souterrain au rez-de-jardin, en façade Ouest ;
- Un accès piéton au rez-de-jardin, en façade Sud ;
- Un accès piéton au rez-de-chaussée, en façade Ouest. Il s'agit de l'accès principal du bâtiment.

En termes d'organisation intérieure, on distingue :

- Des espaces commercialisables, répartis sur les 4 niveaux du bâtiment ;
- Des espaces communs, situés en position centrale ;
- Un parking souterrain de 28 places dont 1 place P.M.R., associé à un espace deux roues de 7 places.

C. Les besoins du service Concours-Examens

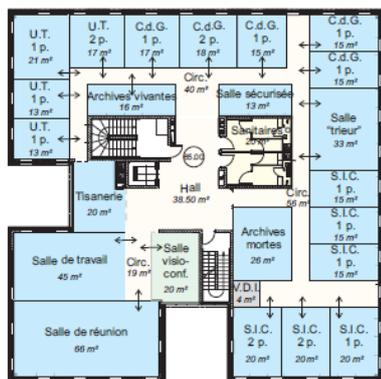
Le service Concours-Examens présente les spécificités suivantes (*synthèse de l'étude préalable*) :

➤ Fonctionnement du service

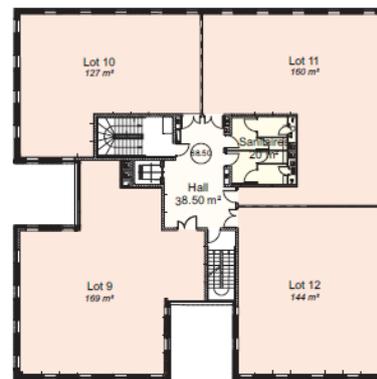
- ♦ Effectifs : 16 personnes, dont 13 temps plein et 3 temps partiel ;
- ♦ Service organisé en 3 unités, coordonnées par une responsable :
 - *Unité CDG* : 6 personnes ;
 - *Unité Service Interrégional des Concours (S.I.C.)* : 7 personnes ;
 - *Unité Activités Transversales* : 2 personnes, dont 1 personne intégrée au service Ressources/Finances
- ♦ Renfort ponctuel de façon régulière sur l'année : 1 à 2 renforts, pouvant être présents d'un à 12 mois ;
- ♦ Accueil de stagiaires très limité, au vu de la confidentialité des documents traités ;
- ♦ Horaires de fonctionnement classiques : 8h00-12h30 et 13h30-18h30 ;
- ♦ Horaires de fonctionnement exceptionnels : amplitude 6h00 à 20h00, lorsque des opérations de concours ou d'examens se déroulent sur site.

➤ Fonctionnement des concours - examens

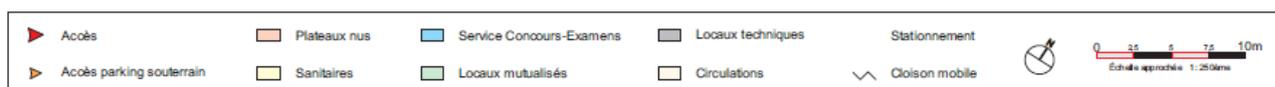
- ♦ Chaque concours - examen se déroule sur une durée limitée qui amène à une fréquentation importante des espaces sur un temps resserré ;
- ♦ Les épreuves sur site consistent essentiellement en la soutenance d'oraux ;
- ♦ Épreuves écrites réalisées généralement sur des sites extérieurs, à l'exception des épreuves accueillant un nombre très réduit de candidats et de candidats handicapés, qui passent leurs épreuves au sein du service Concours ;
- ♦ Effectif accueilli : très variable, en fonction de chaque concours ;
- ♦ Utilisation simultanée de nombreux locaux pour l'accueil des examinateurs et pour les candidats (*préparation des épreuves*) ;
- ♦ Utilisation, en moyenne, de 7 à 9 salles simultanément pour un oral ;
- ♦ Par exemple, le plus gros concours (*celui d'attaché*) qui se déroule sur 3 jours tous les deux ans, nécessite d'accueillir 150 intervenants, soit environ 50 / jour, pour faire passer les oraux ;
- ♦ Configuration la plus fréquente pour des oraux : 3 auditeurs + 1 candidat. Certaines épreuves nécessitent un jury plénier de 9 à 12 personnes + 1 candidat.



R+2



R+3



E. Approche financière

Il s'agit d'une approche financière hors parties communes et aménagements extérieurs, hors honoraires d'étude de l'architecte et de la SADIV. Les surfaces sont encore approximatives et ne sont donc pas définitives.

	Scénario 1	Scénario 2
Surface prévisionnelle à acquérir en m ²	1 029 m ²	1 169 m ²
Coût de l'acquisition / 1 690 € HT/m ²	1 739 000	1 975 610
Aménagement intérieur / Ratio de 250 € HT/m ²	257 250	292 250
Sous Total en € HT	1 996 250	2 267 860
Prévisionnel parking / 10 000 € HT la place Base 20 places	200 000	200 000
Estimation quote-part des parties communes et aménagements spécifiques	350 000	350 000
Total € HT	2 546 250	2 817 860
Total € TTC	3 055 500	3 381 432

Monsieur le Président HAIGRON souligne que les collègues membres du Bureau se sont positionnés favorablement sur le scénario n° 2 du fait de l'évolution constante du CDG et du développement de la zone dans les années futures.

Jean-Jacques BERNARD précise que le mode de financement (part d'emprunt, part d'autofinancement) se posera dans le courant de l'année 2015.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- d'acter l'opportunité d'acquisition de locaux dans le bâtiment A du VDC3 ;
- de retenir le scénario n° 2 d'aménagement et d'investissement ;
- de donner mandat au Président pour négocier cette acquisition avec la SCCV VDC3, y compris pour les cloisonnements internes et aménagements secondaires.

16. COOPÉRATION INFORMATIQUE GRAND-OUEST PLUS : retrait du logiciel « Carrières » du CDG 35

Jean-Claude HAIGRON, Président, rappelle aux administrateurs que le CDG 35 est membre fondateur de la Coopération Informatique Grand-Ouest Plus depuis 2005. Il assure également la fonction de centre délégué ainsi que celle de support des moyens humains et financiers, par l'entremise d'un budget annexe dédié.

Plusieurs évolutions majeures ont touché cette coopération depuis son origine ; en voici le calendrier résumé :

31/03/2005	Création du budget annexe de la Coopération Informatique GO +
01/09/2006	Convention de création de la Coopération Informatique GO + et CDG 35, CDG délégué
30/03/2007	Signature du marché de développement avec la Société Alyotech
2008 et 2009	Audit et problèmes d'exécution du marché Alyotech
22/10/2009	Acceptation d'un accord transactionnel avec Alyotech et fin du marché
07/10/2010	Signature pour 4 ans d'un marché de développement avec la Société Apside
22/11/2011	Lettre du Président du CDG 35 aux CDG coopérateurs sur les produits, leur état d'avancement et l'annonce d'un calendrier de production
31/12/2011	Départ du CDG 14 de la Coopération Informatique GO +, accepté en Commission d'Orientation du 24/10/2012
24/10/2012	La Commission d'Orientation réduit le catalogue des produits aux 4 suivants : <i>Instances Paritaires, Missions Temporaires, Carrières, Comptabilité Analytique</i> + progression de la communication interne
31/12/2012	Départ du CDG 61 de la Coopération Informatique GO +, accepté en Commission d'Orientation du 24/10/2012
28/03/2013	Demande de retrait partiel du CDG 27 (logiciel Carrières)
07/11/2013	Demande de retrait partiel du CDG 29 (logiciel PM2K) à compter du 31/12/2013
12/2013	Retrait du CDG 50 du logiciel « Missions Temporaires »
12/2013	Le CDG 35 lance une consultation sur le logiciel Paie (tranche ferme) et sur le logiciel Carrières (tranche conditionnelle)
01/2014	Retrait du CDG 63 de la Coopération

Concernant particulièrement la Paie, plusieurs éléments ont guidé, depuis le printemps 2013, la réflexion du CDG 35 :

1. Les demandes fortes des collectivités pour des outils immédiatement performants et, donc, l'effectivité des échanges dématérialisés. Par ailleurs, elles attendent, surtout pour les plus importantes d'entre-elles, des outils de simulation. Toutes réponses que nous ne pouvons avoir à ce jour. Il est significatif, à ce propos, que le chiffre d'affaires lié à cette activité ait décliné de 4 % en 2013.
2. Les dates butoirs du 1^{er} janvier 2015 pour la dématérialisation des procédures avec le Trésor Public et 2016 pour la Déclaration Sociale Nominative. Dans l'état actuel de performance et de production du logiciel existant (PM2K), pour lequel nous ne sommes plus en 2014 que 2 CDG utilisateurs (35 et 50), les objectifs calendaires et de qualité ne peuvent, désormais, plus être atteints.

3. Le logiciel « Paie » est retiré du catalogue GO + depuis fin 2012 et nécessite donc une réponse impérative cette année. À cela, il faut rajouter son lien très fort avec le logiciel « Carrières », toujours dans la liste des produits GO +.

Parlant de ce dernier, plusieurs incertitudes sont venues assombrir son calendrier de production et son niveau de performance. Citons :

- les retards récurrents sur les livraisons des différents modules ;
- les incertitudes lourdes sur l'interfaçage entre un nouveau logiciel « Paie » d'un éditeur privé et le logiciel « Carrières » de GO + ;
- les difficultés de recrutement de la ressource juridique nécessaire à la réalisation de l'écriture des arrêtés, modèles et règles de gestion, ainsi que le recrutement d'un informaticien dédié à ce produit ;
- la nouvelle réduction de l'objectif à atteindre en juin prochain :
 - 150 arrêtés à réaliser sur les 500 estimés nécessaires dans une version aboutie,
 - des règles de gestion et des historisations qui restent à formaliser au 2nd semestre,
 - un logiciel qui, dans cette première version, serait au mieux équivalent à celui en fin de vie que nous utilisons actuellement (GC2K) ,
- l'impossibilité, à ce jour, d'estimer de manière précise les coûts à engager en plus de ceux déjà consacrés sur ce produit GO + : 460 000 € TTC à ce jour.

Rajoutons à cela une vraie lassitude des agents et, donc, leur démobilisation sur un produit qui doit constituer leur premier outil de travail.

Le Président rappelle également qu'il les a d'ailleurs tenu régulièrement informés de ces évolutions dans notre réflexion lors des réunions de Bureau des 13 juin et 13 novembre 2013 ainsi que lors du Conseil d'Administration du 28 novembre dernier.

Parallèlement, il a eu la même démarche auprès de la Coopération Informatique GO + lors de la Commission d'Orientation du 19 décembre 2013, confirmée par courriers des 4 février et, surtout, 6 mars 2014. Ceux-ci indiquent expressément notre intention de retrait du logiciel « Carrières » et l'existence d'un marché en cours constitué pour une première tranche de la Paie et pour une seconde de la Carrière.

Ledit marché a suivi les étapes ci-après :

- a) Première consultation : du 7 au 24 décembre 2013 - déclarée infructueuse
- b) Procédure de négociation directe, conformément au Code des Marchés Publics : du 27 décembre 2013 au 7 janvier 2014
- c) Négociation et remise de l'offre définitive : le 24 février 2014
- d) Choix définitif en faveur de la Société CIRIL pour les deux lots : Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2014 pour un montant total comprenant l'acquisition, les paramétrages, la formation, la maintenance sur 4 ans

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Logiciel « Paie »	128 020 €	150 214 €
Logiciel « Carrières »	144 460 €	168 512 €
TOTAL	272 480 €	318 726 €

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- Premières installations : avril 2014
- Paramétrages / tests / formations : de mai à octobre 2014
- Paies en double : novembre et décembre 2014
- Exploitation réelle des deux logiciels : 1^{er} janvier 2015

Suite à une question de Monsieur DORÉ, il est précisé qu'il existera toujours une relation, notamment financière, avec la Coopération Informatique GO + après le 1^{er} avril. En effet, seul le retrait du CDG 35 du logiciel « Carrières » de la coopération interviendra à compter de cette date, notre établissement demeurant adhérent aux autres logiciels en cours de développement (Instances Paritaires, Missions Temporaires, Comptabilité Analytique).

En réponse à Patrick LAHAYE, il est indiqué que le montant approximatif pour le retrait du CDG 35 des développements et gestion du logiciel « Carrières » est estimé à 45 000 €.

Par ailleurs, messieurs HAIGRON et HUBY soulignent la démobilisation du personnel utilisateur potentiel du logiciel GO + après son lourd investissement pour tenter de voir ce dernier aboutir.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **d'acter le retrait du CDG 35 des développements et gestion du logiciel « Carrières » de la Coopération Informatique GO +, à compter du 1^{er} avril 2014 ;**
- **de confier à Monsieur le Président le soin de négocier les conditions financières de sortie de notre établissement pour cette application ;**
- **de maintenir notre adhésion aux logiciels PM2K et GC2K jusqu'au 31 décembre 2014, avec les mises à jour conformes aux évolutions statutaires ;**
- **d'inscrire au Budget Primitif 2014 du CDG (Budget Annexe Coopération Informatique GO+) les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente décision.**

17. MARCHÉ PUBLIC : Acquisition d'une solution informatisée de gestion des ressources humaines

Tranche ferme : gestion des rémunérations

Tranche conditionnelle : gestion des carrières et prestations associées

Le Président HAIGRON informe les membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre du projet de changement de l'outil de gestion des ressources humaines utilisé par le CDG 35, une consultation a été lancée en application de la procédure négociée définie à l'article 35-II du Code des Marchés Publics (*marché public passé sans publicité préalable ni mise en concurrence*).

Ce marché a pour objet l'acquisition par le CDG 35 d'une solution informatisée de gestion des ressources humaines dont l'aboutissement est la fourniture d'une ou plusieurs applications interfacées de gestion informatisée afin de mener à bien ses missions obligatoires définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour l'ensemble de ses collectivités affiliées (*plus de 550 collectivités et établissements affiliés*) ainsi que ses missions facultatives proposées à certaines collectivités.

Dans le cadre de la procédure négociée, la société CIRIL a été sollicitée par un courrier de consultation en date du 27 décembre 2013 afin de répondre à ce marché décomposé en une tranche ferme « gestion des rémunérations » et une tranche conditionnelle « gestion des carrières et prestations associées ».

La prestation comprend pour chacune des tranches :

- la fourniture et la mise en œuvre du logiciel
- la formation des utilisateurs
- la maintenance de la solution logicielle et l'assistance

Après analyse de la candidature et de l'offre de la société CIRIL et suite aux négociations menées avec la société, l'offre présentée répond aux exigences exprimées par le CDG 35.

**Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 février 2014,**

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, Monsieur le Président à signer le marché public suivant :

***Acquisition d'une solution informatisée de gestion des ressources humaines
Tranche ferme : gestion des rémunérations
Tranche conditionnelle : gestion des carrières et prestations associées***

dont les caractéristiques sont :

Durée du marché : - *Prestations 1 et 2* (fourniture du logiciel et formation des utilisateurs) : le marché prendra effet à sa date de notification et expirera à son admission.
- *Prestation 3* : 1 an renouvelable 3 fois.

Forme du marché : - marché conclu à prix global et forfaitaire

Montant du marché : - *Tranche ferme* : 128 020,00 € H.T. (cent vingt-huit mille vingt euros hors taxe), soit 150 214,00 € T.T.C. (cent cinquante mille deux cent quatorze euros toutes taxes comprises) ;
- *Tranche conditionnelle* : 144 460,00 € H.T. (cent quarante-quatre mille quatre cent soixante euros hors taxe), soit 168 512,00 € T.T.C. (cent soixante-huit mille cinq cent douze euros toutes taxes comprises) ;
- *Montant global* : 272 480,00 € H.T. (deux cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt euros hors taxe), soit 318 726,00 € T.T.C. (trois cent dix-huit mille sept cent vingt-six euros toutes taxes comprises).

Entreprise retenue : - Société CIRIL - 49 avenue Albert Einstein - BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX - SIRET : 305 163 040 00119

LES DOSSIERS EN COURS

1. EFFECTIFS 2014

Sur l'invitation du Président, Jean-Paul HUBY présente aux administrateurs le document annuel de l'évolution des effectifs du CDG 35 au 31 décembre 2013 ainsi que les différents tableaux des effectifs.

A. Évolution des effectifs du siège

Le document annuel de présentation de l'évolution des effectifs du CDG 35 au 31 décembre 2013 est présenté. À noter une légère augmentation des effectifs et une grande stabilité des caractéristiques des agents (*proportion hommes / femmes, âge, ancienneté, répartition par catégorie...*).

I - ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'EFFECTIF

1. Évolution quantitative :

Les 18 recrutements de l'année 2013 se sont structurés comme suit :

- suite à des créations de poste : 3
- suite à départ ou mutation : 3
- afin d'assurer des remplacements (pour congés maladie, maternité) : 2
- afin de compenser les temps partiels : 1
- pour des missions de renfort : 5
- dans le cadre de la coopération informatique GO+ : 4

Au 31 décembre 2013, les effectifs se composaient de la manière suivante :

• **Les emplois permanents :**

	1995	2003	2005	2009	2010	2011	2012	2013
EFFECTIF TOTAL	36	61	67	68	79	83	86	87
EFFECTIF ETP	32	55,50	61.80	62.60	74,7	78,9	80,5	80,3

En E.T.P. (équivalent temps plein), l'effectif est passé de 32 à 80,3 agents entre 1995 et 2013.

Au 31/12/2013, il n'existe plus de poste à temps non complet.

Une personne est en disponibilité pour 2 ans (création d'entreprise).

Au 31 décembre 2013, **17 agents exercent à temps partiel**, soit 19,5 % de l'effectif permanent (proportion stable) : 13 à 80%, 2 à 90% et 1 à 60% 1 à 50%.

• **Les emplois non permanents :**

La croissance des emplois non permanents est importante (mission de remplacement, renfort, accroissement d'activité...).

Au 31 décembre 2013, **12 agents occupaient un poste non permanent au CDG**, dont 4 ingénieurs pour la coopération informatique, 1 attaché pour les rythmes scolaires, 2 techniciens (informatique et conditions de travail) et 5 agents de la filière administrative (1 attaché et 4 adjoints).

Le CDG a recours à un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans depuis septembre 2012 sur des fonctions de technicien en maintenance informatique.

2. Évolution par sexe :

Au 31 décembre 2013, **la proportion d'hommes se situe à 24 %**. Cette donnée est stable et équivalente que l'on considère les emplois permanents ou les postes non permanents.

Seul le service concours-examens est exclusivement féminin.

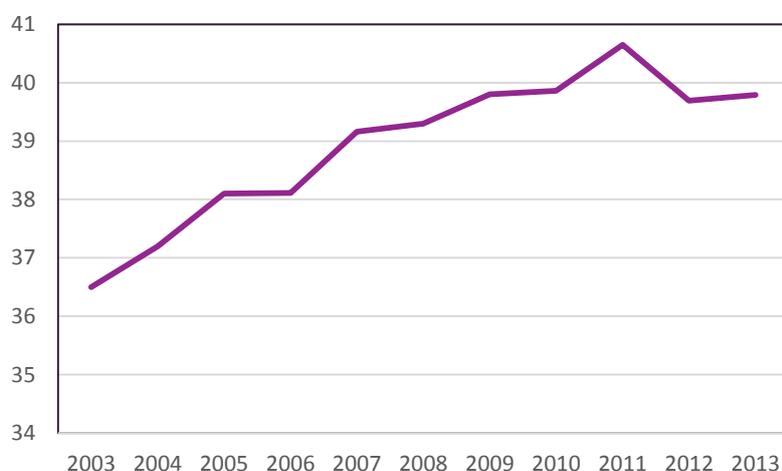
3. Évolution des âges et de l'ancienneté :

• **Répartition des tranches d'âge des agents en 1993, 2005, 2010, 2011, 2012 et 2013 (en pourcentage)**

Année	de 20 à 35 ans	de 36 à 45 ans	46 ans et plus
1993	68,00	25,00	7,00
2005	43,00	36,00	21,00
2010	32,90	44,30	22,80
2011	31,32	38,55	30,12
2012	38,61	32,67	28,71
2013	37,37	30,30	32,33

Entre 2012 et 2013, la répartition des différentes tranches d'âge est marquée par **une stabilité de la proportion des agents de 20 à 35 ans**. Les effectifs de 36 à 45 ans diminuent (- 2,3 points), quant aux effectifs de 46 ans et plus, ils augmentent légèrement (+ 3,6 points).

Évolution de l'âge moyen des agents depuis 2003



La moyenne d'âge des agents du CDG 35 se stabilise autour des 40 ans (39,79 au 31/12/2013).

• **Évolution de l'ancienneté**

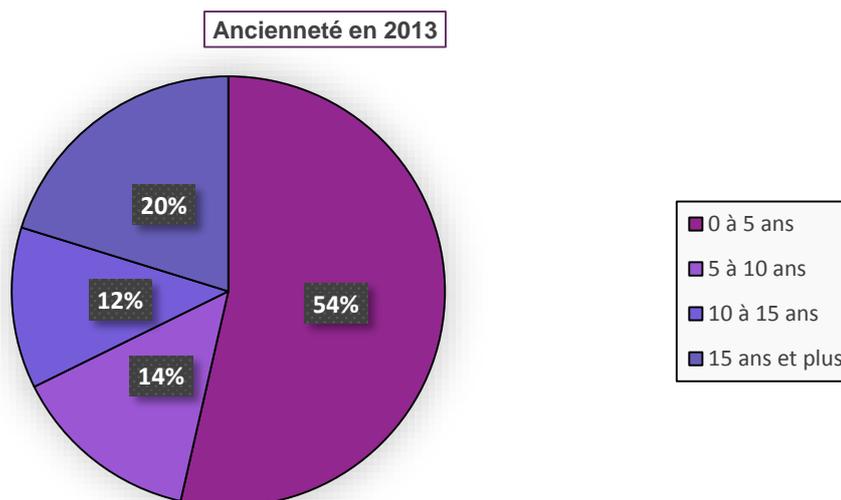
ANNÉE	2003	2004	2006	2008	2010	2012	2013
ANCIENNETÉ MOYENNE	8	8.5	8.89	9.32	8.96	8.78	8.7

Au 31 décembre 2013, les agents possèdent une ancienneté de **8 ans et 8 mois**, ce qui correspond à la moyenne depuis 2003.

Cette ancienneté est disparate puisqu'elle va de 2 mois et 15 jours à 34 ans et 3 mois.

Pourcentage comparé de l'ancienneté des agents en 1998, 2005 et 2013

Année	0 à 5 ans	5 à 10 ans	moins de 10 ans	10 à 15 ans	15 ans et plus	plus de 10 ans
1998	49.00	35.50	84.50	11.00	4.50	15.50
2005	41.80	16.40	58.20	22.40	19.40	41.80
2011	46.98	16.86	63.84	10.84	25.31	36.15
2012	53.33	14.44	67.77	7.77	24.44	32.21
2013	53.53	14.14	67.67	12.12	20.20	32.32



Plus de 2/3 des effectifs du CDG a moins de 10 ans d'ancienneté et la moitié moins de 5 ans. Cette proportion est stable depuis 2012.

A contrario, la proportion des agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté a baissé depuis 2011. Cette moyenne d'âge concerne 20 agents, dont **18 ont plus de 20 ans d'ancienneté.**

L'ancienneté moyenne des agents sur des emplois non permanents est de 1 an et 4 mois.

II - EFFECTIF PAR CATÉGORIE, SITUATION STATUTAIRE ET FILIÈRE

1. Évolution par catégorie :

Situation statutaire	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaire	24	20	30	74
Stagiaire	0	4	1	5
Non titulaire sur emploi permanent	6	2	0	8
S/total emplois permanents	30	26	31	87
NT sur emploi non permanent	6	2	4	12
Total	36	28	35	99

L'équilibre entre les différentes catégories est très net : 36 % pour la catégorie A, 28 % pour la catégorie B et 35 % pour la catégorie C.

Le graphique ci-après montre l'évolution de cette répartition sur plusieurs années.



La proportion d'agents de catégorie A, qui avait nettement augmenté entre 2010 et 2011 (+ 3,4 points), poursuit sa croissance, au détriment des agents de catégories B. Le poids des agents de catégorie C ne varie pas depuis 2012.

2. Situation au regard du statut :

90 % des emplois permanents sont pourvus par des agents titulaires et stagiaires (79 agents), soit 5 points de moins qu'en 2012. Les agents non titulaires représentent donc 10 % de l'effectif permanent.

Si on y inclut les emplois non permanents, la proportion de non titulaires présents au siège au 31 décembre 2013 est de 20 %.

3. Répartition par filière :

Pour les emplois permanents, **la filière administrative reste très majoritaire au siège, puisqu'elle représente 80 % de l'effectif**, soit une baisse de 1 point.

La filière technique atteint 14 % et la filière médico-sociale reste stable avec 5 agents.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du document annuel de l'évolution des effectifs du siège au 31 décembre 2013.

B. Tableau des effectifs du personnel du siège du CDG 35

Le tableau, au 1^{er} janvier 2014, des effectifs du personnel du siège comprend 98 postes et intègre les modifications suivantes :

✦ Créations de postes :

- ♦ 1 Rédacteur suite à réussite à concours (*service Concours-Examens*) ;
- ♦ 2 postes d'Attaché :
 - création d'un poste permanent, en tant que consultant en organisation,
 - nomination d'un agent à la promotion interne au service Mobilité-Emploi-Compétence ;
- ♦ 1 poste de Technicien Principal 2^{ème} classe suite à la réussite au concours (*service Conditions de Travail*) ;
- ♦ Suite à la réussite de l'examen d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe de 5 agents, création de 4 postes (*déjà 1 vacant*).

✦ Suppressions de postes :

- ♦ 4 postes d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, du fait des avancements de grade.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le récapitulatif des effectifs du siège au 31/12/2013 figure ci-dessous et le tableau des effectifs 2014 est présenté sur les pages suivantes :

	Sexe		Filières			Catégories			Total
	Hommes	Femmes	Administrative	Technique	Médico-sociale	A	B	C	
Titulaires	14	60	65	4	2	24	20	30	74
Stagiaires	1	4	4	1	0	0	4	1	5
NT (emploi permanent)	3	5	5	3	3	6	2	0	8
Total emplois permanents	18	69	74	8	5	30	26	31	87
NT (emploi non permanent)	6	6	6	6	0	6	2	4	12
Total général	24	75	80	14	5	36	28	35	99

Informations complémentaires

Agent en contrat d'apprentissage 1

Agent en disponibilité 1

Agents à temps partiel 17

80 % 13
90 % 2
60 % 1
50 % 1

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	CAT.	TEMPS TRA-VAIL	Statut
Direction générale des services	Administrateur Hors Classe	DGS 150 000 à 400 000 habitants	A	TC	T
Direction générale des services	Administrateur	DGA	A	TC	T
Direction générale des services	Attaché principal	Secrétaire Général	A	TC	T
Direction générale des services	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante de Direction	C	TC	T
Direction générale des services	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Assistante de Direction	B	TC	T
Concours/Examens	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T
Concours/Examens	Attaché	Responsable opérations CDG	A	TC	T
Concours/Examens	Attaché	Responsable SIC	A	TC	T
Concours/Examens	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Gestionnaire concours	B	TC	T
Concours/Examens	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Gestionnaire concours	B	TC	T
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire administrative	B	TC	T
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire concours	B	TC	T
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire concours	B	TC	V
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire concours	B	TC	T
Concours/Examens	Rédacteur	Gestionnaire concours	B	TC	T
Concours/Examens	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistante concours	C	TC	T
Concours/Examens	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Gestionnaire concours	C	TC	T
Concours/Examens	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante concours	C	TC	T
Concours/Examens	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante concours	C	TC	T
Concours/Examens	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante concours	C	TC	T
Conditions de travail	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T
Conditions de travail	Ingénieur	Coordonnateur prévention	A	TC	T
Conditions de travail	Médecin Hors classe	Médecin	A	TC	NT
Conditions de travail	Médecin Hors classe	Médecin	A	TC	T
Conditions de travail	Médecin 1 ^{ère} classe	Médecin	A	TC	T
Conditions de travail	Médecin 1 ^{ère} classe	Médecin	A	TC	NT
Conditions de travail	Médecin 1 ^{ère} classe	Médecin	A	TC	NT
Conditions de travail	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Coordonnateur prévention	B	TC	T
Conditions de travail	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Conseiller en prévention	B	TC	NT
Conditions de travail	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Conseiller en prévention	B	TC	V
Conditions de travail	Technicien	Conseiller en prévention	B	TC	S
Conditions de travail	Technicien	Conseiller en prévention	B	TC	S
Conditions de travail	Rédacteur	Comité médical	B	TC	S
Conditions de travail	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Chargée de dossiers	C	TC	T
Conditions de travail	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Chargée de dossiers	C	TC	T
Conditions de travail	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Chargée de dossiers	C	TC	T
Conditions de travail	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Chargée de dossiers	C	TC	T
Conseil et développement	Attaché	Consultant(e)	A	TC	V
Conseil et développement	Attaché	Consultante	A	TC	T
Conseil et développement	Attaché	Consultante	A	TC	T
Conseil et développement	Attaché	Consultante	A	TC	T

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	CAT.	TEMPS TRA-VAIL	Statut
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché	Coordinatrice prestation M° Temporaires	A	TC	V
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché	Coordonnateur activité emploi	A	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché	Chargé de mission ingénierie de form°	A	TC	NT
Mobilité/Emploi/Compétences	Attaché		A	TC	V
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Coordinatrice prestation M° Temporaires	B	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		B	TC	V
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Gestionnaire missions	B	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Gestionnaire missions	B	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Conseiller formation	B	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Rédacteur	Conseiller emploi territorial	B	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Assistante	C	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante emploi	C	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante Missions Temporaires	C	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Assistante emploi/recrutement	C	TC	T
Mobilité/Emploi/Compétences	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Assistante Missions Temporaires	C	TC	T
Ressources	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T
Ressources	Attaché	Responsable com. événementielle	A	TC	T
Ressources	Attaché	Référente CAP/Conseillère statutaire	A	TC	T
Ressources	Attaché	Responsable finances	A	TC	T
Ressources	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Chargée d'informations/comm	B	TC	T
Ressources	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Coordinatrice RH	B	TC	T
Ressources	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Marché public	B	TC	S
Ressources	Rédacteur	Référente informations numériques	B	TC	NT
Ressources	Rédacteur		B	TC	NT
Ressources	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistante informations/comm	C	TC	T
Ressources	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistante RH	C	TC	T
Ressources	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Gestionnaire activité comptable	C	TC	T
Ressources	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Chargée des RH	C	TC	T
Ressources	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Chargée d'accueil	C	TNC	T
Ressources	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Chargée d'accueil	C	TC	T
Ressources	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Chargée d'accueil /Logistique	C	TC	T
Ressources	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Chargée d'accueil	C	TC	T
Ressources	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Reprographe	C	TC	T
Ressources	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Chargé de logistique	C	TC	T
Statuts/Rémunération	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T
Statuts/Rémunération	Attaché	Référent rémunération/système info	A	TC	T
Statuts/Rémunération	Attaché	Coordinatrice Réf CT	A	TC	T
Statuts/Rémunération	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Référent Conseillère statutaire	B	TC	T
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Gestionnaire Statuts/Rémunération	B	TC	T
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Référente Retraite/Carrières	B	TC	T
Statuts/Rémunération	Rédacteur	Retraite	B	TC	V
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Gestionnaire Statuts/Rémunération	C	TC	T

SERVICE	GRADE	FONCTIONS	CAT.	TEMPS TRA-VAIL	Statut
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Gestionnaire retraite	C	TC	T
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Gestionnaire Statuts/Rémunération	C	TC	T
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Gestionnaire Statuts/Rémunération	C	TC	T
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Gestionnaire Statuts/Rémunération	C	TC	S
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Gestionnaire Statuts/Rémunération	C	TC	S
Statuts/Rémunération	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Gestionnaire Statuts/Rémunération	C	TC	T
Technologies de l'information	Attaché principal	Responsable de service	A	TC	T
Technologies de l'information	Ingénieur	Chef de projet	A	TC	NT
Technologies de l'information	Ingénieur	Analyste	A	TC	NT
Technologies de l'information	Ingénieur	Analyste	A	TC	T
Technologies de l'information	Rédacteur	Analyste programmeur	B	TC	T
Technologies de l'information	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Analyste programmeur	B	TC	T
Technologies de l'information	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Chargé de l'informatique interne	B	TC	T
Technologies de l'information	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistante administrative	C	TC	T

Statut : T : titulaire S : stagiaire NT : non titulaire V : poste vacant

C. Tableau des effectifs des agents de l'activité Missions Temporaires

Au regard de la répartition des effectifs par grades de l'activité « Missions Temporaires », le tableau des effectifs se présente de la manière suivante :

Catégorie	Emploi	Total BP 2011	Total BP 2012	Total BP 2013	Créations BP 2014	Total BP 2014
A	Attaché	9	13	13		13
A	Attaché de conservation du patrimoine	0	1	2		2
A	Ingénieur	2	3	5	2	7
A	Ingénieur principal	0	0	1		1
B	Animateur	5	4	3	-1	2
B	Educateur de jeunes enfants	1	1	1		1
B	Educateur des APS	0	0	1		1
B	Rédacteur	10	12	14	2	16
B	Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	1		1
B	Technicien (cadre d'emploi)	8	16	21	3	24
B	Rééducateur de classe normale	0	1	1		1
B	Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine	0	0	1		1
B	Assistant médico-technique de classe normale	0	0	8	-5	3
B	Bibliothécaire	2	2	2	-1	1
B	Assistant de Conservation du Patrimoine 2è cl	0	1	1		1
C	Agent de maîtrise	1	0	2		2
C	A.S.E.M. 1ère classe	3	1	2	-1	1
C	Adjoint Administratif 1ère classe	1	1	1	1	2
C	Adjoint d'Animation 2ème classe	6	3	3	1	4
C	Adjoint Administratif 2ème classe	6	16	16	-6	10
C	Adjoint Technique 1ère classe	1	1	1		1
C	Adjoint Technique 2ème classe	4	5	5		5
C	Adjoint Techn Etablisst d'Enseign. 2ème classe		1	2		2
C	Adjoint du Patrimoine 1ère classe	0	0	1		1
C	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	1	1	1		1
C	Auxiliaire de Puericulture 1ère classe	0	0	0		0
C	Auxiliaire de Soins 1ère classe	0	0	0		0
TOTAL		60	83	109	-5	104

NON-TITULAIRES						
Catégorie	Emploi	Total BP 2011	Total BP 2012	Total BP 2013	Créations BP 2014	Total BP 2014
A	Attaché	11	14	14		14
A	Attaché de conservation du patrimoine	1	1	1		1
A	Ingénieur	4	4	4	-1	3
B	Animateur	1	1	1	2	3
B	Contrôleur de Travaux	0	0	0		0
B	Educateur de jeunes enfants	1	1	1		1
B	Educateur des APS	0	1	1		1
B	Rédacteur	30	35	35		35
B	Technicien	5	7	11	-1	10
B	Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine	1	1	1		1
C	Agent de maîtrise	1	1	1		1
C	A.S.E.M. 1ère classe	6	6	6	1	7
C	Adjoint Administratif 1ère classe	90	91	91	-4	87
C	Adjoint d'Animation 1ère classe	1	2	2		2
C	Adjoint d'Animation 2ème classe	0	0	0		0
C	Adjoint Administratif 2ème classe	4	5	5		5
C	Adjoint Technique 1ère classe	19	19	20	3	23
C	Adjoint Technique 2ème classe	2	3	4		4
C	Adjoint du Patrimoine 1ère classe	1	1	2		2
C	Adjoint du Patrimoine 2ème classe	0	0	1		1
C	Auxiliaire de Soins 1ère classe	1	1	1		1
C	Auxiliaire de Puericulture 1ère classe	1	1	1		1
TOTAL		180	195	203	0	203

Le tableau des effectifs des agents titulaires tient compte du programme pluriannuel de titularisation (*loi du mars 2012*) comportant le recrutement de 2 attachés et des mutations d'un attaché et d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe en collectivités. Des postes supplémentaires d'adjoint administratif, de rédacteur et d'attaché sont maintenus vacants en cas de nouvelle nomination stagiaire.

TITULAIRES						
Catégorie	Emploi	Total BP 2011	Total BP 2012	Total BP 2013	Créations BP 2014	Total BP 2014
A	Attaché	2	2	5	-1	4
B	Rédacteur	1	1	2		2
B	Adjoint Administratif 1ère classe	3	3	3	-1	2
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1		1
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	0	0	0		0
C	Adjoint Administratif 2ème classe	1	1	1		1
TOTAL		8	8	12	-2	10

D. Tableau des effectifs des agents du Service Intercollectivités Territoriales

Le tableau des effectifs des agents du service Intercollectivités Territoriales n'a pas évolué au cours de l'année 2013.

Le tableau des effectifs est donc composé de :

Agents	Collectivités	Fonction
1 secrétaire de mairie à temps complet	2 communes de moins de 400 habitants	Secrétaire de mairie
1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 28 / 35 ^{ème}	2 syndicats intercommunaux	Secrétaire de syndicat

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les tableaux des effectifs 2014 du personnel du siège, de l'activité Missions Temporaires et du service Intercollectivités Territoriales.

2. RÉGIME INDEMNITAIRE

A. Mise en place de deux primes

Le Président HAIGRON informe les membres du Conseil d'Administration que, suite aux recrutements d'un psychologue du travail et d'une assistante sociale du personnel, il convient de mettre en application le régime indemnitaire applicable à ces grades.

Il est donc proposé d'appliquer les modalités suivantes à compter du 1^{er} février 2014.

➤ **Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires :**

Décret n° 2002-1105 du 30/08/2002 relatif à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires attribuée aux personnels des corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État et d'assistants de service social des administrations de l'État, modifié par les décrets n° 2011-1511 du 14/11/2011 et n° 2012-1504 du 27/12/2012.

Arrêté du 30/08/2002 fixant les montants de référence annuels.

➤ **Bénéficiaires :** Les assistants territoriaux socio-éducatifs et les conseillers territoriaux socio-éducatifs. Les agents concernés sont les stagiaires, titulaires et non titulaires.

➤ **Montant :** Le montant moyen annuel de l'indemnité est calculé par application à un montant de référence annuel, fixé en fonction du grade de l'agent et d'un coefficient multiplicateur.

Le coefficient multiplicateur est compris entre 1 et 7.

Montant de référence annuel :

Assistant socio-éducatif	950 €
Assistant socio-éducatif principal	1 050 €
Conseiller socio-éducatif	1 300 €

La fixation des coefficients attribués à titre individuel relève du ressort du Président.

➤ **Cumul :** L'indemnité n'est pas cumulable avec les indemnités horaires ou forfaitaires pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'administration et de technicité.

➤ **Indemnité de risques et de sujétions spéciales**

Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié

Décret n° 2006-1335 du 3 novembre 2006

Arrêté du 3 novembre 2006

➤ **Bénéficiaires :** Les agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

➤ **Montant :** Le montant de référence annuel : 3 450 €

Le montant de l'attribution individuelle peut varier jusqu'à 150 % du montant de référence annuel.

Il est précisé que les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la mise en place des deux primes susvisées, avec effet au 1^{er} février 2014.

B. Impact des absences pour maladie sur la perception du régime indemnitaire

Jean-Claude HAIGRON, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, dans la Fonction Publique Territoriale, les conditions de suspension ou de maintien du régime indemnitaire sont fixées par délibération de la collectivité territoriale. Le régime indemnitaire des agents du CDG 35 ayant évolué au cours de ces dernières années, il convient de préciser les règles applicables en cas d'absence pour maladie.

Il est souligné que le présent rapport ne concerne pas les agents en arrêt de travail du fait d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, pour lesquels des dispositions spécifiques sont prévues par les textes.

Pour les agents fonctionnaires et stagiaires, du siège comme des missions temporaires, placés en congés de maladie ordinaire (CMO), il est proposé :

- une phase de maintien à taux plein du régime indemnitaire de 90 jours (*pour suivre les mêmes proportions que le maintien de traitement*),
- une phase de versement du régime indemnitaire à hauteur de 50 % au moment du passage à demi-traitement de l'agent (*ce ne peut pas être plus favorable*),
- le maintien de la prime de fin d'année (PFA) à 100 % pour la phase de 90 jours d'arrêt maladie, puis dans les mêmes proportions que le traitement,
- pour les agents percevant la nouvelle bonification indiciaire (NBI), versement dans les mêmes proportions que le traitement.

S'agissant des agents non titulaires du siège et des missions temporaires, il est proposé que le versement du régime indemnitaire soit réalisé dans les mêmes proportions que le versement du traitement.

En cas d'admission rétroactive en congés de longue maladie (CLM) à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire (CMO), le fonctionnaire conserve les primes qui lui ont été versées durant son CMO jusqu'à la date de son admission en CLM. Le remboursement du régime indemnitaire perçu ne sera pas exigé. Il en est de même pour les agents non titulaires placés en congé de grave maladie.

Pour mémoire, le supplément familial de traitement (SFT) est versé en intégralité durant toutes les périodes de congé, y compris pendant les absences pour maladie.

Pour les agents placés en congés maternité, paternité et adoption : maintien à taux plein du régime indemnitaire, y compris de la prime de fin d'année (PFA) et, le cas échéant, de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) - cf. décret n° 2010-997 du 26 août 2010.

Enfin, il est rappelé que les textes réglementaires régissent le versement du régime indemnitaire des agents pour les situations de congés longue maladie et longue durée de la manière suivante :

➤ **Pour les agents placés en congés longue maladie (CLM) :**

- pas de versement du régime indemnitaire, dont la PFA,
- NBI : si l'agent n'est pas remplacé, versement 1 an à taux plein puis 2 ans à 50 % ; si l'agent est remplacé sur ses fonctions y donnant droit, suppression de la NBI.

- *Pour les agents placés en congés longue durée (CLD) :*
 - pas de versement de régime indemnitaire, dont la PFA,
 - pas de versement de la NBI.

- *Pour les agents non titulaires placés en congés de grave maladie :*
 - pas de versement de régime indemnitaire, dont la PFA,
 - pas de versement de la NBI.

Le présent rapport a été soumis à l'avis du CTP du 18 mars 2014.

Marie-Thérèse AUNEAU, Présidente du Comité Technique Paritaire, précise que ce dossier a reçu un avis favorable du CTP lors de sa séance du 18 mars.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les dispositions relatives au versement du régime indemnitaire et des primes aux agents placés en congés de maladie.

3. FORMATION TECHNIQUE : agent de maintenance des équipements et des espaces publics

Sur l'invitation de Monsieur le Président, Laurent ZAM rappelle aux administrateurs que, par délibération n° 13-81 en date du 28 novembre 2013, ils ont autorisé monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Saint-Grégoire pour la mise en place d'une formation technique. Depuis la signature de cette convention, le projet a continué à se développer et une demande de subvention à la Région Bretagne a été déposée le 31 janvier 2014.

A. La demande de subvention régionale

La demande de subvention régionale, intitulée Action Territoriale Expérimentale (ATE), s'appuie sur la base d'un co-financement État/Région à laquelle pourraient s'ajouter des sources de financement privé (PSA). Par ailleurs, il a été expressément demandé par la Région Bretagne que le CDG 35 participe au co-financement (*proposition d'avenant en paragraphe 3*). Le budget prévisionnel de demande de subvention s'élève à **100 212 €** pour 12 stagiaires et 108 563 € pour 13 stagiaires. Cependant, la promotion 2014 pourra accueillir 16 personnes (*les 4 autres candidats étant issus de financements privés*).

Le 4 février 2014, les directions de Pôle Emploi et de la Région Bretagne se sont réunies afin de répartir le co-financement. Il a été acté que l'Action Territoriale Expérimentale est accordée pour **12 stagiaires** de la formation professionnelle. Les frais pédagogiques seront répartis entre Pôle Emploi, la Région Bretagne et le CDG 35 de la manière suivante : 48 655,50 € pour Pôle Emploi, 48 655,50 € pour la Région Bretagne et 3 150 € pour le CDG 35. Quant à l'indemnisation des candidats, 6 demandeurs d'emploi seront pris en charge par Pôle Emploi et 6 autres recevront une indemnisation par la Région Bretagne.

Cet avis favorable a permis d'engager officiellement le partenariat avec Pôle Emploi sur cette action de formation. Il accompagne ainsi le CDG 35 sur le repérage des candidats, la participation aux entretiens de sélection, aux réunions d'information collective et à la réunion de rentrée.

B. La procédure de recrutement

La procédure de sélection des candidats a débuté le 20 janvier, les entretiens de recrutement auront lieu les 27 et 28 février 2014. Les jurys seront composés de 3 personnes : un agent du CDG 35, un référent de la Maison Familiale et Rurale de Saint-Grégoire, un responsable de Service Technique ou un conseiller à l'emploi Cap Emploi ou Pôle Emploi. Une quarantaine de candidats ont été reçus et 16 sélectionnés qui intégreront la formation le 25 mars prochain.

C. La campagne de communication

Une plaquette et une affiche intitulées «*SE FORMER À LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS*» ont été envoyées aux partenaires de l'emploi (*PAE, Missions locales, agences Pôle Emploi du département d'Ille-et-Vilaine*). Les logos du CDG 35, de la MFR, de la Région Bretagne et de Pôle Emploi sur ces outils rendent visibles le fort partenariat engagé sur cette action.

De plus, ce projet de formation étant une des concrétisations du Forum des Élus et de l'Emploi Territorial, la formation d'Agent de Maintenance des Équipements et Espaces Publics bénéficie, depuis le 12 février 2014, du label marque Bretagne. Cette démarche répond à la volonté du CDG 35 de partager l'ingénierie de la formation auprès des 3 autres CDG bretons dans le cadre du programme d'actions régionales et ainsi pérenniser cette action de formation sur le territoire breton.

D. Proposition d'un avenant à la convention CDG 35 / MFR

Sur la convention du 18 décembre 2013, il apparaît que le CDG 35, co-porteur de l'action de formation et intervenant pour délivrer certains modules, sera rétribué financièrement par la MFPH pour un montant de 15 400 € pour un groupe de 16 stagiaires. Cette rétribution correspond à la délivrance de 3 modules et à la coordination des stages en collectivité.

Pour assurer l'acceptation du dossier par les co-financeurs, le CDG 35 a proposé de prendre en charge 21 heures de face à face pour 12 stagiaires (*soit 3 150 €*) ainsi que la coordination des stages en collectivité pour la moitié du groupe, soit 8 stagiaires (*l'autre moitié étant assurée par la MFPH*).

Il est donc proposé de facturer **9 450 €** à la Maison Familiale du Paysage et de l'Horticulture au lieu de 15 400 €. Cette somme correspond à la délivrance des modules « L'environnement territorial et l'organisation en collectivité » et « La préparation au concours externe d'adjoint technique de 1^{ère} classe » pour 16 stagiaires, ainsi que du module « Insertion et techniques de recherche d'emploi » pour 4 stagiaires.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la proposition d'avenant à la convention de partenariat en date du 29 janvier 2014 et autorisent Monsieur le Président à le signer.

4. PRESTATIONS « REMPLACEMENTS - RENFORTS » ET « PORTAGE DE CONTRATS » : mise à jour du règlement intérieur

Sur l'invitation de Monsieur le Président, Laurent ZAM précise aux membres du Conseil d'Administration que le règlement intérieur de l'activité « Missions Temporaires », adopté par le Conseil d'Administration de mars 1987 (*délibération n° 87-33*), révisé en novembre 2004 (*délibération n° 04-94*) et en mars 2010 (*délibération n° 10-21*), ne correspond plus au fonctionnement actuel des prestations. Une mise à jour de ce document est donc nécessaire pour modifier, ajouter ou supprimer certaines modalités.

Il s'agit notamment de prendre en compte les évolutions des prestations mais aussi de leurs nouvelles dénominations, à savoir : la prestation « Portage de contrats » et la prestation « Remplacements - Renforts ».

La reprise du règlement intérieur permet d'apporter des précisions sur le fonctionnement des prestations (*modalités, motifs de recours...*) et sur les aménagements tarifaires adoptés le 28 novembre 2013 par le Conseil d'Administration (*délibération n° 13-60*).

La date d'effet de ce règlement est arrêtée au 1^{er} avril 2014.

Monsieur le Président HAIGRON souligne que ces modifications sont nécessaires, notamment pour informer sur la réduction des tarifs applicable aux remplacements longs ainsi que sur l'octroi « d'avois » pour les collectivités accueillant un stagiaire dans le cadre des licences professionnelles et des préparations aux missions des collectivités.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la nouvelle version du règlement intérieur des prestations de l'activité « Missions Temporaires », avec effet au 1^{er} avril 2014.

5. LOGICIEL « BILAN SOCIAL » : renouvellement de la convention avec le CIG de la Grande Couronne

Jean-Claude HAIGRON, Président, rappelle aux administrateurs que le Centre de Gestion réalise, tous les deux ans, le bilan social des collectivités de moins de 50 agents qui donne lieu à un rapport sur l'état de la collectivité présenté en comité technique.

En 2012, le service Mobilité-Emploi-Compétences a utilisé pour le recueil des données un outil mis à disposition par DS Services (*pour une durée de 3 ans*) et le CIG de la Grande Couronne.

Il est proposé, pour la campagne de bilan social 2013, qui sera réalisée à partir du mois d'avril 2014, de se doter à nouveau de ce dernier outil (*nécessaire pour le traitement des données et l'exploitation des bilans sociaux*), proposé par voie de convention.

Afin de lancer cette nouvelle campagne de collecte de données, dont les résultats pourraient être présentés au comité technique départemental en juin prochain, il conviendrait de signer la convention établie entre le CDG 35 et le CIG de la Grande Couronne. Cette convention est présentée dans les mêmes termes qu'en 2011, pour un montant de 320 €.

L'outil mis à disposition par DS Services et relatif à la saisie des données par les collectivités donnera lieu à une formation pour 2 agents du CDG 35, pour un montant de 125 € par agent.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la nouvelle convention à intervenir avec le CIG de la Grande Couronne pour le logiciel « Bilan Social » et à autoriser monsieur le Président à la signer.

6. CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI RÉGIONAL : recrutement d'un chargé de mission

Le Président HAIGRON précise aux administrateurs que le CNFPT et la FNCDG ont souhaité développer des projets communs au service des collectivités et, plus largement, de la Fonction Publique Territoriale. Dans cette perspective, leurs Présidents, François DELUGA et Michel HIRIART, ont signé un accord-cadre le 18 octobre 2012. Au niveau régional, une convention de partenariat entre les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne et la délégation régionale du CNFPT a été signée en décembre 2013.

Ce partenariat renforcé porte notamment sur huit projets menés en commun et déclinés en autant de fiches actions :

- *Fiche action n° 1 : Créer un observatoire régional*
- *Fiche action n° 2 : Coordonner le mouvement vers l'e-administration*
- *Fiche action n° 3 : Déployer des actions en faveur de la mobilité*
- *Fiche action n° 4 : Développer des viviers de compétences techniques*
- *Fiche action n° 5 : Développer de nouvelles techniques de recherche de candidatures*
- *Fiche action n° 6 : Promouvoir l'apprentissage*
- *Fiche action n° 7 : Accompagner la mutualisation*
- *Fiche action n° 8 : Développer un réseau régional de DRH*

Ces fiches ont été élaborées en commun, puis présentées et visées par le CNFPT et les directeurs des Centres de Gestion bretons le 7 octobre 2013 à Quimper et validées par les Présidents des Centres de Gestion bretons et le délégué régional du CNFPT le 13 décembre 2013 à Plérin.

Le CDG 22, en association étroite avec le CDG 35 et le CNFPT, est pilote sur le projet de mise en place d'un observatoire régional de l'emploi territorial et les CDG 29 et 56 sont également associés.

Le constat a été fait de difficultés récurrentes à disposer d'indicateurs fiables sur l'effectif et le profil des agents territoriaux, du fait de leur dispersion chez plusieurs acteurs. Il est donc indispensable de disposer de données qualitatives et quantitatives pour mener des actions utiles en matière de RH territoriales, notamment dans le cadre d'une profonde mutation de l'organisation territoriale et de son cadre législatif.

L'objectif de l'observatoire est de concevoir et d'exploiter des indicateurs fiables et pérennes afin de mieux identifier les effectifs qualitatifs et leurs caractéristiques en termes de métiers. Ces données aideront à la définition des besoins en recrutement et à l'identification des besoins en compétences pour agir sur les formations initiales et professionnelles afin de réduire l'écart emploi/formation.

Une note de conjoncture sur l'élaboration de cet observatoire sera rédigée au mois d'avril prochain avec un démarrage prévu pour janvier 2015. Un étudiant stagiaire sera recruté en avril pour une période de 3 à 4 mois. Il aura pour tâche d'affiner le projet et d'établir un état des lieux des indicateurs et des données existants, des possibilités et des écueils éventuels. Il pourrait s'agir d'un étudiant en management public. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Université de Rennes 2 pour son recrutement et des CV sont actuellement à l'étude.

Il est prévu, dans le courant de l'année, le recrutement d'un chargé de mission pour la mise en place et le développement de l'observatoire. Il s'agirait, pour un contrat initial d'un an, d'un agent de catégorie A, rattaché administrativement au CDG 22 mais cofinancé à parts égales par les quatre CDG bretons.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **de valider la poursuite des actions de mise en œuvre de cet observatoire, en relation avec les CDG bretons et le CNFPT ;**
- **d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de partenariat, relative notamment au recrutement d'un chargé de mission à temps partagé ;**
- **d'inscrire au Budget Primitif du CDG les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente décision.**

7. ALLIANCE INFORMATIQUE : avenant n° 4 à la convention d'adhésion

Jean-Claude HAIGRON, Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que « l'Alliance de l'Est » est une structure réunissant des Centres de Gestion pour le développement d'applications informatiques, en partie concurrente et en partie complémentaire de la Coopération Informatique Grand-Ouest Plus (GO +). Le CDG 54 (*Meurthe-et-Moselle*) est le coordonnateur de l'Alliance Informatique depuis 20 ans.

Afin d'assumer la nouvelle compétence d'organisation des concours, étant donné que ce produit n'était pas développé par GO +, le Conseil d'Administration avait décidé, par délibération du 30 septembre 2009, d'adhérer à l'Alliance de l'Est pour pouvoir utiliser ce logiciel. Il était alors nécessaire d'autoriser le Président à signer la convention pour devenir membre usager de cette coopération.

Cette convention nécessite un avenant pour être prolongée, annuellement seulement. En effet, le CDG 54 souhaite qu'une organisation plus solide juridiquement, plus indépendante et responsable, se substitue à la fragilité des accords conventionnels qui ne sont pas à la mesure des enjeux financiers et stratégiques de cette coopération. Cette responsabilité de coordination du CDG 54, possible avec 13 CDG à l'origine, ne semble plus viable à moyen terme avec 66 membres usagers d'au moins une application.

La question de la sécurité pour garantir la pérennité des produits a été unanimement exprimée. Tous les CDG membres de l'Alliance Informatique ont validé, en 2012, le projet de création du Groupement d'Intérêt Public mais le dossier, déposé au niveau du ministère de la Fonction Publique, est toujours en attente de réponse.

Dans l'immédiat, pour garantir la continuité du fonctionnement de l'Alliance Informatique qui permet, notamment, à notre Centre de bénéficier du logiciel Concours, indispensable à l'exercice de nos missions, il semble opportun de proroger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2014.

Si, entre temps, le GIP est créé, l'Alliance lui cèdera sa place conformément à l'article 11.2 de la convention.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, par vote à main levée, monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 qui permet de prolonger la convention d'adhésion à l'Alliance Informatique jusqu'au 31 décembre 2014 et ainsi de pouvoir bénéficier du logiciel Concours.

8. ENCARTS PUBLICITAIRES : insertion d'un encart CDG 35 sur les supports de communication pour les nouveaux élus

Le Président HAIGRON informe les administrateurs que, à l'occasion du renouvellement des élus municipaux, un certain nombre d'organismes réalisent des supports de communication et des outils pédagogiques qui nécessitent le financement par des partenaires. Le CDG 35 est sollicité sur différentes offres :

A. Numéro spécial de La Lettre de l'Aric

- Support : numéro spécial de La Lettre de l'Aric « L'Aric : pour réussir votre mission d'élu »
 - Numéro complémentaire au Guide de l'Élu qui fera référence aux actions et publications des CDG bretons
 - Diffusion : 23 000 élus bretons + stages de formation des élus + format pdf sur le site de l'Aric - diffusée en mai 2014
 - Offre publicitaire et prix : ¼ page - 600 € - même offre aux 4 CDG bretons
 - Hypothèse de contenu de l'insertion publicitaire : possibilité d'annonce de la journée du 20 juin : « Parlons RH »
-

B. Annuaire des Maires et des Présidents de Communautés d'Ille-et-Vilaine de l'AMF 35

- Support : Annuaire des Maires
- Diffusion : *a priori* à partir de septembre 2014
- Offre publicitaire et prix : 2 à 3 pages - 3 000 € maxi - pas encore défini
- Hypothèse de contenu de l'insertion publicitaire : organigramme + photo CA + contenu des missions
- 2008 : participation CDG 35 : 1 encart pleine page en couleur - 3 348,80 € TTC

C. Annuaire des Élus de Ouest-France

- Support : n° spécial Dimanche Ouest-France
- Diffusion : avril 2014 à 67 500 exemplaires
- Offres publicitaires et prix : pleine page quadri : 2 800 € HT - 3 349 € TTC / demi-page quadri : 1 820 € HT - 2 177 € TTC
- Hypothèse de contenu de l'insertion publicitaire : les actions liées à l'emploi et sur les concours
- 2008 : participation CDG 35 : ½ page en quadrichromie : 1 960 € HT - 2 345 € TTC
- 2014 : participation du CDG 22

D. Annuaire des Services Publics de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine commandé par le Préfet

- Support : annuaire commandé par le Préfet
- Diffusion : septembre 2014 à 28 000 exemplaires
- Offres publicitaires et prix : ¼ page en quadrichromie : 1 450 € HT - 1 740 € TTC
½ page en quadrichromie : 2 100 € HT - 2 520 € TTC
- Hypothèse de contenu de l'insertion publicitaire : présentation générale du CDG
- 2005 : pas de participation du CDG 35
- 2013 : édition Côtes d'Armor - participation du CDG 22

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité, par vote à main levée, l'insertion d'encarts publicitaires « CDG 35 » sur les supports de communication pour les nouveaux élus, à savoir :

- ¼ page pour le numéro spécial de La Lettre de l'ARIC,
- 1 encart pleine page couleur pour l'Annuaire des Maires et des Présidents de Communautés d'Ille-et-Vilaine de l'AMF 35,
- ½ page en quadrichromie pour l'Annuaire des Élus de Ouest-France,
- ½ page en quadrichromie pour l'Annuaire des Services Publics de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine.
- Par ailleurs, ils décident d'inscrire au Budget Primitif 2014 du CDG les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente décision.

L'ACTUALITÉ STATUTAIRE

Le Président HAIGRON présente aux administrateurs l'actualité statutaire.

1. NOUVEAUX TEXTES PARUS

A. Calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat 2013 (GIPA)

L'arrêté du 18 avril 2013 (*JO du 4 mai 2013*) fixe, au titre de l'année 2013, les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Le versement de cette indemnité concerne les fonctionnaires titulaires dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation et de l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de 4 ans, appartenant à des grades dont l'indice sommital est inférieur ou égal à 963 dans le HEB, et les agents non titulaires employés de manière continue.

La période de référence pour le calcul de la GIPA est fixée du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2012.

B. Assujettissement des élus au régime général de la Sécurité Sociale

À compter du 1^{er} janvier 2013, les règles de protection sociale des élus locaux sont modifiées. L'article 18 de loi n° 2012-1404 de financement de la sécurité sociale pour 2013 assujettit les indemnités des élus au régime général de la Sécurité Sociale, mettant fin ainsi à la spécificité de leur régime social et permettant d'élargir leur couverture sociale au régime général pour l'ensemble des risques.

Le décret n° 2013-362 du 26 avril 2013 (*JO du 28 avril 2013*) précise, notamment, un seuil d'assujettissement des indemnités aux cotisations de sécurité sociale.

Les indemnités des élus, qui ne sont ni un salaire ni un traitement, ont pour vocation de « compenser » les pertes de salaire liées aux absences et crédits d'heures qui leur sont attribués et bénéficiaient d'un régime particulier conçu pour compléter la protection sociale que leur procure leur emploi, qu'il soit privé ou public.

Afin de préserver les élus locaux ne percevant qu'une faible indemnité, un seuil d'assujettissement égal à la moitié du plafond annuel de sécurité sociale a été instauré. En dessous de ce montant (*fixé à 1 543 € mensuels pour l'année 2013*), les élus continuent d'être soumis aux règles actuelles. Au-delà de ce seuil, les élus basculent dans le régime général et seront donc soumis à l'ensemble des cotisations sociales du régime général (*taux identiques aux agents non titulaires*).

Les élus qui ont cessé leur activité professionnelle pour exercer leur mandat et qui étaient déjà affiliés au régime général de Sécurité Sociale peuvent désormais cotiser aux régimes par rente (*CAREL, FONPEL*). Le régime général de sécurité sociale devient donc le régime normal de l'ensemble des élus locaux.

Il en découle un certain nombre de modifications :

- Tous les élus des collectivités territoriales mentionnés par l'article 72 de la constitution (*communes, départements, régions*) ainsi que les délégués de ces collectivités territoriales membres d'un EPCI sont affiliés au régime général de la sécurité sociale pour l'ensemble des risques.
- Leurs indemnités de fonction sont assujetties aux cotisations de sécurité sociale lorsque leur montant total brut est supérieur à une fraction de la valeur du plafond de la sécurité sociale qui est de la moitié de celui-ci. Les élus locaux dont les indemnités totales sont inférieures au seuil sont uniquement assujettis au régime de retraite complémentaire (*l'IRCANTEC*) et à la CSG et à la CRDS.

C. Réforme des catégories C et B

La réforme qui entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2014 prévoit une refonte des grilles indiciaires des catégories C et B, une augmentation du nombre d'échelons dans les échelles 4, 5 et 6, ainsi qu'une modification de la durée de carrière.

En application du décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014, une première partie est mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2014 et une seconde partie à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette réforme s'accompagne d'une évolution des cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Agents de Police Municipale.

Pour le CDG, cette réforme impacte la carrière de + de 10 200 agents.

2. PUBLICATIONS

A. Documents

Nature du document	Intitulé
Brèves	05/11/13 - Projet de réforme des carrières des fonctionnaires de catégories C et B 25/11/13 - Revalorisation plafonds de la sécurité sociale pour 2014 11/12/13 - Relèvement du taux de la cotisation versement transport de RENNES MÉTROPOLE au 1 ^{er} janvier 2014 16/12/13 - Durée d'assurance fixée pour les agents nés en 1957 23/12/13 - Modification taux du SMIC et du MG au 1 ^{er} janvier 2014 02/01/14 - Abrogation de la journée de carence 02/01/14 - Hausse des cotisations vieillesse et baisse de la contribution aux allocations familiale 02/01/14 - Hausse du plafond des remboursements des frais de transport domicile lieu de travail au 1 ^{er} janvier 2014 02/01/14 - Barèmes des avantages en nature 03/01/14 - Les chiffres de la paie 16/01/14 - Prorogation de la GIPA en 2014 21/01/14 - Résultats de la Promotion interne 2014 (<i>catégories A, B et C</i>) 21/01/14 - Réforme des retraites 31/01/14 - Réforme des catégories C et B 07/02/14 - Élections professionnelles - article « un marathon électoral » 20/02/14 - Pérennisation du dispositif de l'entretien professionnel 20/02/14 - Réforme des retraites 25/02/14 - Assouplissement de l'éligibilité aux emplois d'avenir pour les jeunes diplômés

Note d'information	Valeur plafond mensuel Sécurité sociale 2014 porté à 3129€
	Les chiffres de la paie 2014 (<i>au 1^{er} janvier</i>)
	Les élections professionnelles 2014
	La réforme des carrières des agents des catégories C et B au 1 ^{er} février 2014
Fiche Statut	Promotion interne (<i>mise à jour</i>)
Modèle	Avenant au contrat portant acceptation de démission
	Avenant au contrat portant mise en congé sans traitement pour effectuer un stage (<i>dispositif d'accès à l'emploi titulaire</i>)
	Arrêté portant reclassement indiciaire des fonctionnaires de catégorie B au 1 ^{er} février 2014
	Arrêté portant reclassement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C au 1 ^{er} février 2014
	Avenant au contrat - reclassement du 1 ^{er} février 2014
	Avenant au contrat portant reclassement indiciaire au 1 ^{er} février 2014
	Arrêté portant licenciement en cours de stage
Guide / mémento	Mémento du déroulement de carrière suite à la réforme des catégories C et B
Autres	Charte informatique, dispositions applicables aux collectivités territoriales (CTP) (<i>actualisation</i>)

B. Focus

Nature du document	Intitulé
2013	
03/10/13	Entretien des locaux en journée
23/10/13	Les visites découvertes des deux licences professionnelles
28/10/13	Rencontre thématique déficience auditive
08/11/13	Cybercriminalité
19/11/13	Insertion d'apprentis en situation de handicap
06/12/13	Nouvelle compétence du CDG 35 sur le Comité médical
20/12/13	Prestation Retraite
30/12/13	Carte de voeux électronique 2014
2014	
03/01/14	Formation AMFR – nouveau dispositif de formation technique - agent de maintenance
10/01/14	Salon de l'Etudiant
15/01/14	Inscription pour le parcours de formation technique
24/01/14	Résidence d'artistes au Village des collectivités
06/02/14	Les lieux de stages formation agents de maintenance et Prémicol

17/02/14	Rencontres thématiques 2014
28/02/14	Prestation dématérialisation
07/03/14	Nouvelles règles des élections municipales
10/03/14	Rencontre thématique sur les pathologies psychiques

C. Autre(s) information(s) du service Statuts-Rémunération

➤ *La réforme des carrières des agents des catégories C et B au 1^{er} février 2014*

Concernant les arrêtés de reclassement, nous ne sommes pas en mesure à ce jour de transmettre aux collectivités les modèles individualisés. Une information ultérieure leur sera communiquée.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'actualité statutaire.

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

PROPOSITIONS DE CALENDRIER POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2014

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 13 mars 2014	Mercredi 19 mars 2014
Mardi 29 avril 2014	Jeudi 22 mai 2014
Jeudi 5 juin 2014	Jeudi 19 juin 2014

INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T.P.
Lundi 20 et mardi 21 janvier 2014	Lundi 27 janvier 2014
Lundi 17 mars 2014	Mardi 18 mars 2014
Lundi 16 juin 2014	Mardi 10 juin 2014

INSTANCES LIÉES À LA SANTÉ

COMMISSION DE RÉFORME	COMITÉ MÉDICAL
Jeudi 9 janvier 2014	Mercredi 22 et jeudi 23 janvier 2014
Jeudi 20 mars 2014	Mercredi 26 et jeudi 27 mars 2014
	Mercredi 23 et jeudi 24 avril 2014
Mardi 13 mai 2014	Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2014
	Mercredi 25 et jeudi 26 juin 2014
Jeudi 3 juillet 2014	Mercredi 23 et jeudi 24 juillet 2014

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

Mardi 24 juin 2014

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président HAIGRON clôt la séance à 12 H 55.

Le Secrétaire de Séance,

Joseph DURAND



Le Président,

Jean-Claude HAIGRON